UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04334 1171

HISTORICAL FRENCH TEXTS. NO. 1

JOURNAL DE CLÉRY

à la Prison du Temple

CH. M. MARCHAND

DENVER

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

SERIES OF HISTORICAL FRENCH TEXTS. No. 1.

JOURNAL
DE CLÉRY

PENDANT LA CAPTIVITÉ DE LOUIS XVI
À LA PRISON DU TEMPLE

DU 10 AOÛT, 1792, AU 21 JANVIER, 1793

WITH HISTORICAL EXPLANATORY NOTES, LINKING OF WORDS AND SILENT E'S INDICATED

EDITED BY

CHAS. M. MARCHAND, B. A., B. S.

Officier d'Académie

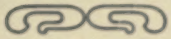

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

PARIS

EM. TERQUEM, 19 rue Scribe

NEW YORK

BRENTANO'S, 31 Union Square

W. R. JENKINS, 851 Sixth Avenue

BOSTON

TH. CASTOR & Co., 23 School Street

Copyright, 1906
by
CHAS. M. MARCHAND

Entered at Stationer's Hall
London

All rights reserved

J. S. Paradis, Imprimeur
Denver, Colorado

Note de l'Editeur.

L'intéressant Journal de Cléry a été choisi comme livre de lecture pour les classes intermédiaires parce qu'il est d'un style simple, facile et sobre. Au point de vue pratique, "il fait d'une pierre deux coups" et l'emporte sur les livres de fiction.

Les liaisons indiquées, ainsi que les *e* non prononcés, imprimés en italique, habitueront pour toujours les élèves à les trouver naturellement dans un texte ordinaire, et dispenseront le maître de faire des corrections sans nombre qui créent le double inconvénient d'énerver la classe et d'absorber un temps précieux.

La Société Nationale des Professeurs de Français en Amérique, dans une de ses conférences pédagogiques, a condamné les vocabulaires. Il faut l'en féliciter. En effet, neuf fois sur dix, sans parler de l'étymologie latine dont les jeunes élèves ne peuvent pas encore se servir, les points de similitude entre le mot français, qui semble inconnu à première vue, et ses correspondants anglais, les mettront sur la voie, avec un peu d'attention. Par exemple : *perdre* n'a aucune ressemblance à *to lose*, mais se rattache au mot anglais *perdition ; oublier* ne rappelle en rien *to forget*, mais le mot anglais *oblivion* s'y rattache; *manger* est tout différent de *to eat*, cependant le nom anglais *manger (*pour les chevaux*)* en vient directement, etc. En un mot, il faut habituer les élèves à trouver eux-mêmes le sens des mots chaque fois qu'il y a un point de contact entre les deux langues; s'ils n'y parviennent pas, le maître sera le vocabulaire vivant.

On trouvera, au bas de chaque page de _e livre de lecture courante, la signification des mots difficiles à repérer, et non dans un vocabulaire final, qui est trop souvent une sorte de prime à la paresse, sans parler du temps perdu à le feuilleter pour chaque mot nouveau. Il arrive fréquemment que, pour éviter cette peine, l'élève s'en dispense.

Au point de vue grammatical, le Journal de Cléry est un exemple admirable de l'emploi du Passé défini et de l'Imparfait. Ces deux temps dominent dans tout le récit.

Chaque page doit être traduite et bien comprise avant d'être lue à haute voix, car l'attention ne peut se porter en même temps sur le sens et la prononciation.

How to Read French Aloud Correctly.

Linking of Words, or Slurring.

I.

French read aloud sounds as though all the words between the different signs of punctuation were joined together, contrary to what is done in English. As a consequence of this, the last consonant of a French word is often carried to and pronounced with the next word commencing with a vowel, as: *il‿est‿ici*=e-la-t-c, but not eel-ate-e-c. All euphoneous linkings are indicated in the first part of this reader, as has been done for over twenty years in "MARCHAND'S FRENCH CONVERSATION."

II.

In spelling, uneducated French people, being most uncertain, seldom link their words, not knowing whether it is *s*, *t*, *r*, *x* or *z* which is to be slurred and pronounced, consequently, they make too many wrong hiatuses as: pa*s* encore, san*s* eux, j'en veu*x* un peu, c'es*t* amusant, il veu*t* aller, etc., which are trying on an educated French ear, just as the dropping of *h* in English, by cockneys, is on an Englishman of education. This is why schoolmasters in France have to insist so much upon the necessity of the proper linking of words. (See Marchand's French Pronunciation and Diction, page 54 and following ones where the subject is fully treated.)

III.

When final *d* is linked, it has the sound of *t*: *le grand‿hotel, un grand‿homme.* In words ending in *rt*, *rd*, as *sort*, *fort*, *perd*, *lourd*, *d* or *t* is silent before a vowel; *r* alone is sounded, to avoid a double meaning. In *la mort a vaincu*, death has vanquished, if the *t* of mort is linked, it would sound as: the dead woman has vanquished.

IV.

When final *f* is linked, it sounds like *v*: *neuf‿ans*; *x*, in the same case, sounds like *z*; so does final *s*: *deux‿ans, vous‿avez, mieux‿encore.*

V.

The final *t* of *et*, and, is never carried over the following vowel, so that it may not be confused with *est*, is: *et il‿est‿ici.*

Silent and Sounded *e*'s.

I.

E, not accented, is mute when it occurs between TWO CONSONANTS: sam*e*di, viv*e*ment, av*e*nue‿d*e* l'opéra, un*e* rein*e*, boul*e*vard, etc. All silent *e*'s are printed in italics in the first part of this reader, in order to save the necessity of numberless and repeated corrections by the instructor.

II.

When one or two consonants are followed by a final silent *e*, they are pronounced with the beginning vowel of the following word: un*e*‿idé*e*, nobl*e*‿ami, notr*e*‿enfant.

III.

E, not accented, is fully pronounced *(uh)* whenever it comes between THREE SOUNDED CONSONANTS, two before and one after; then it will not be printed in italics: vendrEdi, je parlErai, il nE sait pas, l'autrE jour.

Effects of the rules II and III compared together:

Perdr*e*‿au change.	Per-dre-son temps.
Entr*e*‿eux.	En-tre-nous.
Un*e*‿œuvr*e*‿admirable.	Un*e*‿œu-vre-d'art.
La tabl*e*‿est ronde.	Un*e* ‿ta-ble-ronde.
L'arbr*e*‿a des fruits.	Un‿ar-bre-vert.

Common French people often drop *re, le,* when it must be sounded as in the second column: *une tab' ronde, vot' sœur, not' fils.* It is a very bad error which foreigners must avoid carefully.

IV.

When two monosyllables ending in *e* come together as: *je ne, me le, de ne, que de, se le,* the *e* of the second one is silent and its consonant, left alone, is pronounced with the preceding word; NEVER with the following one: je‿n*e* sais pas, il me‿l*e* dit, il‿est‿impossible de‿n*e* pas manger, il se‿l*e* dit. It is the same when the silent *e* is in the first syllable of a longer word: la‿f*e*nêtre.

V.

The ending *ent* in the third person plural of verbs, which reminds one of the corresponding LATIN termination, is silent: *il donne* and *ils donnent* are pronounced alike, but the *t* being slurred gives the difference: ils donn*ent*‿un bal.

VI.

Ch is only one hissing consonant, so *e* is silent after it: le⁀ch*e*val, la⁀ch*e*minée, en⁀ch*e*min, etc.

VII.

E after *ll, nn, pp, rr, ss, tt,* is silent because only one of these double consonants is sounded: nouvell*e*ment, abonn*e*ment, app*e*ler, enterr*e*ment, grass*e*ment, nett*e*ment. (For the exceptions, see Marchand's Pronunciation, pages 29, 32, 33, 39, 43.)

VIII.

In maint*e*nant, lent*e*ment, long*ue*ment and similar ones, *e* is silent, although it seems to be between three sounded consonants, because *n*, belonging to a nasal vowel, is silent.

French Intonations or Inflections.

I.

The division of words into separate syllables, is not made as in English; it occurs before a consonant: *ar-tis-te, ver-ser, con-di-tion, con-si-dé-ra-ble-ment, i-nu-ti-li-té, em-pe-reur, Na-po-lé-on.*

II.

The tonic accent is given by a stress of the voice on the last sonorous vowel in polysyllables: deMAIN, lunDI, bonJOUR, bonSOIR, enTREZ, voiLA. If English speaking students are not careful on this point, they naturally emphasize the beginning of words, then their pronunciation of the French keeps the English intonations. (See Pronunciation, page 59, etc.)

In a long statement, the words being joined together, the French people transfer the strong tonic accent to the last sounded vowel preceding a sign of punctuation, but even then, they perceptibly, though lightly, emphasize the last sonorous vowel of every polysyllable.

III.

In reading aloud, the voice must rise slightly before a COMMA and drop at a FULL STOP or SEMICOLON.

The voice is fully raised on the last sounded vowel of a question, contrary to the English, when it is raised only at the end of questions requiring *yes* or *no* in answer. (For Diction see Marchand's Pronunciation, from page 113 to 180.)

A

MADEMOISELLE ANNA L. WOLCOTT

Ce livre est
respectueusement dédié

CHAS. M. MARCHAND

LA TOUR DU TEMPLE

(1212-1811)

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA TOUR DU TEMPLE

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

I—La Journee du 10 Aout. (NOTE *a*.)

J'ai servi pendant cinq mois le roi et son auguste famille dans la tour du Temple; et malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étaient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux évènements qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires: je n'en ai ni le talent ni la prétention.

Seul témoin[1] continuel des traitements injurieux qu'on a fait souffrir au roi et à sa famille, je puis seul les écrire et en attester l'exacte vérité. Je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.

Quoique attaché depuis l'année 1782 à la famille royale, et témoin, par la nature de mon service, des évènements les plus désastreux pendant le cours de la révolution, ce serait sortir de mon sujet que de les décrire : ils sont pour la plupart recueillis[2] dans différents ouvrages[3]. Je commencerai donc ce journal à

1 witness 2 gathered 3 works

l'époque du 10 août 1792, jour‿affreux, où quelques‿hommes renversèrent‿un trône de quatorze siècles, mirent leur roi dans les fers, et précipitèrent la France dans‿un‿abîme[1] de malheurs.

J'étais de service auprès de M. le Dauphin (Note *b*) à l'époque du 10 août. Dès[2] le matin du 9, l'agitation des‿esprits était‿extrême; des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on‿apprit‿avec certitude aux Tuileries le plan des conjurés. Le tocsin[3] devait sonner‿à minuit dans toute la ville; et les Marseillais (Note *c*), réunis aux‿habitants du faubourg Saint-Antoine, devaient‿aussitôt marcher pour assiéger le château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur; je ne rendrai compte que des‿évènements dont j'ai été témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le palais.

Le 9 au soir, à huit‿heures‿et demie, après‿avoir fait le coucher de M. le Dauphin, je sortis des Tuileries (Note *d*), pour chercher‿à connaître l'opinion publique. Les cours du château étaient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes sections, disposés‿à défendre le roi. J'allai au Palais-Royal (Note *e*), dont je trouvai presque toutes les‿issues fermées : des gardes nationaux‿y étaient sous les‿armes, prêts‿à marcher‿aux Tuileries pour soutenir les bataillons qui les‿avaient précédés; mais‿une populace agitée par les factieux remplissait les rues voisines, et ses clameurs retentissaient de toutes parts.

Je rentrai au château vers onze heures, par les‿appartements du roi. Les personnes de sa cour et celles de son service s'y rassemblaient‿avec‿inquiétude. Je

1 abyss 2 from 3 alarm-bell

passai dans l'appartement de M. le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale[1] dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le salon jusqu'à cinq heures du matin, avec madame de Saint-Brice, femme de chambre du jeune prince. A six heures, le roi descendit dans les cours du château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses, qui jurèrent de le défendre. La reine et ses enfants suivaient le roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses; elles furent bientôt étouffées[2] par les cris mille fois répétés de "Vive le roi! vive la nation!"

L'attaque des Tuileries ne paraissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais jusqu'au Pont-Neuf (Note *f*). Je rencontrai partout des rassemblements de gens armés, dont les mauvaises intentions n'étaient pas douteuses; ils portaient des piques[3], des fourches[4], des haches[5], des croissants[6]. Le bataillon des Marseillais marchait dans le plus grand ordre, avec ses canons, mèche[7] allumée : il invitait le peuple à le suivre, pour l'aider, disait-il, à faire déloger le tyran, et proclamer sa déchéance[8] à l'assemblée nationale. Trop certain de ce qui allait se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Tuileries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortait en désordre par la porte du jardin vis-à-vis le Pont-Royal. La douleur était peinte sur le visage de la plupart d'entre eux. Plusieurs disaient : "Nous avons juré ce matin de défendre le roi, et, au moment où il court le plus grand danger, nous l'abandonnons!" Les autres, du parti des conspirateurs, injuriaient, mena-

1 fire-drum 2 deadened 3 pikes 4 pitchforks 5 axes
6 crescents 7 wick 8 fall

çaient leurs camarades, et les forçaient à s'éloigner. Les bons se laissèrent ainsi dominer par les séditieux; et cette faiblesse coupable, qui jusque-là avait produit tous les maux de la révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives[1] pour pénétrer dans le palais, je fus reconnu par le suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur-le-champ[2] à l'appartement du roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire sa majesté de tout ce que j'avais vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent, par la lâcheté[3] de plusieurs bataillons qui abandonnaient successivement les Tuileries. Ceux des gardes nationaux qui restaient à leur poste au nombre de quatre ou cinq cents, montrèrent autant de fidélité que de courage; ils furent placés indistinctement avec les Suisses[4] dans l'intérieur du palais, aux différents escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avaient passé la nuit sans prendre aucune nourriture : je m'empressai, avec d'autres serviteurs du roi, de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne point abandonner la famille royale. Les personnes de la cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort la personne du roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'assemblée législative (Note *g*) tenait ses séances[5] dans le bâtiment[6] du Manège (Note *h*) donnant sur le jardin des Tuileries : le roi lui avait adressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvait,

1 attempts 2 at once 3 cowardness 4 body guards
5 sittings 6 building

et l'inviter à nommer une députation qui l'aidât de ses conseils. L'assemblée, quoique l'attaque du château se préparât sous ses yeux, n'avait fait aucune réponse.

Quelques instants après, on vit entrer le département de Paris et plusieurs municipaux, ayant à leur tête Rœderer, alors procureur général syndic. Rœderer, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement sa majesté à se rendre avec sa famille à l'assemblée : il assura que le roi ne pouvait plus compter sur la garde nationale, et que, s'il restait dans son palais, ni le département, ni la municipalité de Paris, ne répondaient plus de sa sûreté. Le roi l'écouta sans émotion; il rentra dans sa chambre avec la reine, les ministres, et un petit nombre de personnes; et bientôt après il en sortit, pour se rendre avec sa famille à l'assemblée. Il était entouré d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux. De toutes les personnes du service, madame la princesse de Lamballe et madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France, eurent seules la permission de suivre la famille royale. Madame de Tourzel, pour ne pas quitter le jeune prince, fut obligée de laisser aux Tuileries mademoiselle sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il était alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartements, j'attendais avec terreur la suite de la démarche du roi : j'étais aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avait déjà une demi-heure que la famille royale était à l'assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillants quatre têtes placées sur des piques, que l'on portait du côté du lieu des séances du corps législatif. Ce fut là, je crois, le signal de l'attaque du château; car au même instant un feu terrible de canon et de mous-

queterie se fit entendre. Les balles[1] et les boulets[2] criblaient le palais. Le roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté; mais toutes les issues étaient fermées, et une mort certaine nous attendait. Je cours de toutes parts : déjà les appartements et les escaliers étaient jonchés[3] de morts; je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la reine. Je traverse rapidement le parterre[4], pour gagner le pont tournant. Un gros[5] de Suisses, qui m'avait précédé, se ralliait sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau ; je voulus sauter sur le quai; le feu continuel qui partait du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de M. le Dauphin; là, des Marseillais qui venaient de massacrer plusieurs Suisses, les dépouillaient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : "Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes? Prends cette épée, aide-nous à tuer." Un autre Marseillais s'en empara. J'étais en effet sans armes, et vêtu d'un simple frac. Si quelque chose eût indiqué que j'étais de service au château, je n'eusse pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis se réfugièrent dans une écurie[6] peu distante de là; moi-même je m'y cachai : ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris de ces malheureuses victimes, le maître de la maison, M. Ledreux, accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui; et, sans me connaître, M. Ledreux et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fût passé. J'avais dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du prince royal,

1 bullets 2 canon balls 3 strewed 4 flower-garden
5 main body 6 stable

et une carte d'entrée aux Tuileries, sur laquelle étaient écrits mon nom et la nature de mon service; ces papiers auraient pu me faire reconnaître : j'eus à peine le temps de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison, pour s'assurer si des Suisses n'y étaient point cachés; M. Ledreux me dit de faire semblant de travailler à des dessins[1] placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes, les mains teintes[2] de sang[3], s'arrêtèrent pour raconter froidement leurs assassinats. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des horreurs qui se commirent sur la place de Louis XV (Note *i*).

Pendant cet intervalle, madame de Rambaut, femme de chambre de M. le Dauphin, qui n'avait échappé qu'avec peine au massacre des Tuileries, vint aussi se réfugier dans cette maison; quelques signes que nous nous fîmes nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui dans ce moment arrivèrent de l'assemblée nationale, nous apprirent que le roi, suspendu de ses fonctions, était gardé à vue avec la famille royale dans la loge du rédacteur du Logographe[4]; et qu'il était impossible d'approcher de sa personne.

Je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfants dans une maison de campagne, à cinq lieues[5] de Paris, que j'habitais depuis plus de deux ans; mais les barrières étaient fermées, et je ne devais pas abandonner madame de Rambaut. Nous convînmes de prendre la route de Versailles, où elle demeurait; les fils de nos hôtes nous accompagnèrent. Nous traversâmes le pont de Louis XVI, couvert de cadavres, et, après bien des dangers, nous sortîmes de Paris par une brèche[6] qui n'était point gardée.

1 drawings 2 dyed 3 blood 4 newspaper 5 leagues 6 breach

Dans la plaine de Grenelle, nous fûmes rencontrés par des paysans à cheval qui crièrent de loin, en nous menaçant de leurs armes : "Arrête, ou la mort!" L'un d'eux, me prenant pour un garde du roi, me coucha en joue[1] et allait tirer[2] sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la municipalité de Vaugirard. "Il y en a déjà une vingtaine, disait-il, l'abatis[3] sera plus grand." Arrivés à la municipalité, nos hôtes furent reconnus : le maire m'interrogea. "Pourquoi, dans le danger de la patrie, n'es-tu pas à ton poste? Pourquoi quittes-tu Paris? Cela annonce de mauvaises intentions.—Oui, oui, cria la populace, en prison les aristocrates! en prison!—C'est précisément, répondis-je, parce que je voulais me rendre à mon poste, que vous m'avez rencontré sur la route de Versailles, où je demeure; c'est là qu'est mon poste, comme c'est ici le vôtre." On interrogea aussi madame de Rambaut : nos hôtes assurèrent que nous disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à la prison de Vaugirard : on venait d'y enfermer vingt-deux gardes du roi, que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye (Note *j*), où ils furent massacrés le 2 septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque instant pour vérifier nos passe-ports. Je conduisis madame de Rambaut chez ses parents, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chute que j'avais faite en sautant par une fenêtre des Tuileries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorables événements qui venaient de se passer, m'accablèrent tellement, que j'eus une fièvre très-forte,

1 aimed at me 2 to shoot 3 killing

Je gardai le lit pendant trois jours; mais, impatient de savoir le sort du roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.

Le 13 au soir, j'apppris à mon arrivée que la famille royale, après avoir été retenue depuis le 10 aux Feuillants (Note *k*), venait d'être conduite au Temple; que le roi avait fait choix pour son service de M. de Chamilly, son premier valet de chambre, et que M. Huë, huissier[1] de la chambre du roi, et destiné à la place de premier valet de chambre de M. le Dauphin, devait servir ce jeune prince. Madame la princesse de Lamballe, Madame la marquise de Tourzel et mademoiselle Pauline de Tourzel avaient accompagné la reine. Les dames Thibaut, Bazire, Navarre et Saint-Brice, femmes de chambre, avaient suivi les trois princesses et le jeune prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de M. le Dauphin, et j'allais retourner à la campagne, lorsque, le sixième jour de la détention du roi, je fus informé que l'on avait enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étaient dans la tour auprès de la famille royale, et qu'après les avoir interrogées au conseil de la commune de Paris, on les avait conduites à la prison de la Force (Note *l*), excepté M. Huë, qui fut ramené au Temple pour servir le roi. On chargea Pétion (Note *m*), alors maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions, je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune prince. Je me présentai chez Pétion : il me dit que, faisant partie de la maison du roi, je n'obtiendrais pas l'agrément du conseil général de la commune. Je citai M. Huë, qui venait d'être envoyé par ce même conseil pour servir le roi; il pro-

1 usher

mit d'appuyer un mémoire que je lui remis; mais j'observai qu'il était nécessaire, avant tout, qu'il fît part au roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à sa majesté en ces termes:

"Sire,

"Le valet de chambre attaché au prince royal de-
"puis son enfance demande à continuer son service
"auprès de lui. Comme je crois que cette proposition
"vous sera agréable, j'ai accédé à son vœu, etc."

Sa majesté répondit par écrit qu'elle m'agréait pour le service de son fils : en conséquence, je fus mené au Temple (Note *n*). On me fouilla[1], on me donna des avis sur la manière dont on prétendait que je devais me conduire; et le même jour 26 août, à huit heures du soir, j'entrai dans la tour.

Il me serait difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse famille. Ce fut la reine qui m'adressa la parole; et après des expressions pleines de bonté, "Vous servirez mon fils, ajouta-t-elle, et vous vous concerterez avec M. Huë pour ce qui nous regarde." J'étais tellement oppressé, qu'à peine je pus répondre.

Pendant le souper, la reine et les princesses, qui depuis huit jours étaient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrais peigner[2] leurs cheveux : je répondis que je ferais tout ce qui leur serait agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M.

1 they searched me 2 to comb

Huë était seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la famille royale; je la servais indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du roi se bornait à le coiffer[1] le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'aperçus que j'étais sans cesse observé par les officiers municipaux; un rien leur donnait de l'ombrage : je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelque imprudence qui m'aurait infailliblement perdu.

II.—Massacres de Septembre. (Note *o*.)

Le 2 septembre, il y eut beaucoup de fermentation autour[2] du Temple. Le roi et sa famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin; un officier municipal qui suivait le roi dit à un de ses collègues : "Nous avons mal fait de consentir à les promener cet après-dîner." J'avais remarqué dès le matin l'inquiétude des commissaires : ils firent rentrer la famille royale avec précipitation; mais à peine fut elle réunie dans la chambre de la reine, que deux officiers municipaux qui n'étaient point de service à la tour entrèrent; et l'un d'eux, nommé Mathieu, ex-capucin, dit au roi : "Vous ignorez, monsieur, ce qui se passe : la patrie est dans le plus grand danger; l'ennemi est entré en Champagne; le roi de Prusse marche sur Châlons : vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos femmes, nos enfants, périrons; mais le peuple sera vengé, vous mourrez avant nous: Cependant il en est temps encore, et vous pouvez...—J'ai tout fait pour le peuple, répondit le roi; je n'ai rien à me reprocher." Ce même Mathieu dit à M. Huë : "Le conseil de la com-

1 fix his hair 2 around

mune m'a chargé de vous mettre en état d'arrestation. — Qui? demanda le roi. — C'est votre valet de chambre." Le roi voulut savoir de quel crime on l'accusait, mais il ne put rien apprendre; ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux officiers municipaux. On mit les scellés[1], en présence de M. Huë, sur le petit cabinet qu'il occupait, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, Mathieu me dit : "Prenez garde à la manière dont vous vous conduirez; il vous en arrivera autant."

Le roi m'appela un instant après : il me remit des papiers que M. Huë lui avait rendus, et qui contenaient des notes de dépense. L'air inquiet des municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la tour, agitaient cruellement son cœur, Après son coucher, le roi me dit de passer la nuit près de lui. Je plaçai un lit à côté de celui de sa majesté.

Le 3 septembre, en habillant le roi, sa majesté me demanda si j'avais appris des nouvelles de M. Huë, et si je savais quelque chose des mouvements de Paris. Je répondis que, pendant la nuit, j'avais entendu dire par un municipal que le peuple se portait aux prisons; que j'allais chercher à me procurer d'autres renseignements[2]. "Prenez garde de vous compromettre, me dit le roi; car alors nous resterions seuls, et je crains que leur intention ne soit de mettre près de nous des étrangers."

A onze heures du matin, le roi étant réuni avec sa famille dans la chambre de la reine, un municipal me dit de monter dans celle du roi, où je trouvai Manuel

1 seals 2 information

et quelques membres de la commune. Manuel (Note *p*) me demanda ce que disait le roi de l'enlèvement[1] de M. Huë ; je lui répondis que sa majesté en était inquiète. "Il ne lui arrivera rien, me dit-il; mais je suis chargé d'informer le roi qu'il ne reviendra plus, et que le conseil le remplacera : vous pouvez l'en prévenir." Je le priai de m'en dispenser, et j'ajoutai que le roi désirait le voir relativement à plusieurs objets dont la famille royale avait le plus grand besoin. Manuel se détermina avec peine à descendre dans la chambre où était sa majesté : il lui fit part de l'arrêté du conseil de la commune qui concernait M. Huë, et la prévint qu'on enverrait une autre personne. "Je vous remercie, répondit le roi. Je me servirai du valet de chambre de mon fils; et si le conseil s'y refuse, je me servirai moi-même; j'y suis résolu." Le roi lui parla ensuite des besoins de sa famille, qui manquait de linge[2] et d'autres vêtements. Manuel dit qu'il allait en rendre compte au conseil, et se retira. Je lui demandai, en le reconduisant, si la fermentation continuait : il me fit craindre, par ses réponses, que le peuple ne se portât au Temple. "Vous vous êtes chargé d'un service difficile, ajouta-t-il, je vous exhorte au courage."

A une heure, le roi et sa famille témoignèrent[3] le désir de se promener; on s'y refusa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours[4], et bientôt les cris de la populace. La famille royale sortit de table avec inquiétude, et se réunit dans la chambre de la reine. Je descendis, pour dîner, avec Tison et sa femme, employés au service de la tour.

Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée[5]. La femme de

1 removal 2 linen 3 showed 4 drums 5 window

Tison jeta un cri; les assassins crurent avoir reconnu la voix de la reine, et nous entendîmes le rire effréné[1] de ces barbares. Dans l'idée que sa majesté était encore à table, ils avaient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards : c'était la tête de madame la princesse de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée; ses cheveux blonds, encore bouclés[2], flottaient autour de la pique.

Je courus aussitôt vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut; il était important de lui en cacher la cause : je voulais seulement avertir le roi ou madame Élisabeth; mais les deux municipaux étaient présents. "Pourquoi n'allez-vous pas dîner? me dit la reine.— Madame, lui répondis-je, je suis indisposé." Dans ce moment un municipal entra dans la tour et vint parler, avec mystère, à ses collègues. Le roi leur demanda si sa famille était en sûreté. "On fait courir le bruit, répondirent-ils, que vous et votre famille n'êtes plus dans la tour; on demande que vous paraissiez à la croisée, mais nous ne le souffrirons point : le peuple doit montrer plus de confiance à ses magistrats."

Cependant les cris du dehors augmentaient : on entendit très-distinctement des injures adressées à la reine. Un autre municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple pour s'assurer si la famille royale était dans la tour. L'un d'eux, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre : les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la reine, du ton le plus grossier[4] : "On veut vous cacher[5] la tête de la Lam-

1 unbridled laughter 2 curly 3 around 4 rude 5 hide

balle, que l'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici." A cette menace, la reine tomba évanouie[1]: je volai à son secours; madame Élisabeth m'aida à la placer sur un fauteuil[2] : ses enfants fondaient en larmes, et cherchaient, par leurs caresses, à la ranimer. Cet homme ne s'éloignait point; le roi lui dit avec fermeté : "Nous nous attendons à tout, monsieur; mais vous auriez pu vous dispenser d'apprendre à la reine ce malheur affreux." Il sortit alors avec ses camarades : leur but[3] était rempli.

La reine, revenue à elle, mêla ses larmes[4] à celles de ses enfants, et passa avec la famille royale dans la chambre de madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Je restai un instant dans la chambre de la reine; et regardant par la fenêtre, à travers les stores[5], je vis une seconde fois la tête de madame la princesse de Lamballe. Celui qui la portait était monté sur les décombres[6] des maisons que l'on abattait[7] pour isoler la tour. Ils voulurent forcer la porte de la tour : un municipal nommé Daujon les harangua, et j'entendis très-distinctement qu'il leur disait : "La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les départements y ont des droits; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris: c'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple." Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint[8] à les faire éloigner[9].

Le soir de la même journée, un des commissaires me dit que la populace avait tenté de pénétrer avec la

1 fainting 2 arm-chair 3 aim 4 tears 5 blinds
6 rubbish 7 demolished 8 succeeded 9 go away

députation, et de porter dans la tour le corps sanglant de la princesse de Lamballe, qui avait été traîné[1] depuis la prison de la Force jusqu'au Temple; que des municipaux, après avoir lutté contre cette populace, lui avait opposé pour barrière un ruban tricolore attaché en travers[2] de la principale porte d'entrée; qu'ils avaient inutilement réclamé du secours de la commune de Paris, du général Santerre et de l'assemblée nationale, pour arrêter des projets qu'on ne dissimulait pas; et que pendant six heures il avait été incertain si la famille royale ne serait pas massacrée : les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étaient pas sur les moyens[3] de l'exécuter; et l'assemblée désirait peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit le municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avait coûté le ruban aux trois couleurs.

A huit heures du soir tout était calme aux environs de la tour; mais la même tranquilité était loin de règner dans Paris, où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en déshabillant le roi, de lui faire part des mouvements que j'avais vus et des détails que j'avais appris. Il me demanda quels étaient ceux des municipaux qui avaient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille : je lui citai Daujon, qui avait arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fût rien moins que porté pour sa majesté. Ce municipal ne revint à la tour que quatre mois après : le roi, se souvenant de sa conduite, le remercia.

1 dragged 2 across 3 means

III.—Vie au Temple.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquillité, la famille royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avait adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite tour où le roi était alors renfermé.

Elle était adossée[1] à la grande tour, sans communication intérieure, et formait un carré long, flanqué de deux tourelles; dans une de ces tourelles était un petit escalier[2] qui partait du premier étage, et conduisait à une galerie sur la plate-forme; dans l'autre étaient des cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour.

Le corps de bâtiment[3] avait quatre étages. Le premier était composé d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque[4] de douze à quinze cents volumes.

Le second étage était divisé à peu près de la même manière. La plus grande pièce servait de chambre à coucher à la reine et à M. le Dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite antichambre fort obscure, était occupée par madame Royale et madame Élizabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle.

Le roi demeurait au troisième étage, et couchait dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle lui servait de cabinet de lecture. A côté était une cuisine séparée de la chambre du roi par une petite pièce obscure, qu'avaient habitée MM.[5] de Chamilly et Huë, et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage

1 leaning 2 stair case 3 the main building 4 library 5 Messieurs

était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée[1] des cuisines, dont on ne fit aucun usage.

Le roi se levait ordinairement à six heures du matin; il se rasait lui-même; je le coiffais et l'habillais. Il passait aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le municipal restait dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le roi. Sa majesté priait à genoux[2] pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuner, je descendais chez la reine : elle n'ouvrait sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le municipal n'entrât chez elle. Je faisais les cheveux du jeune prince, j'arrangeais la toilette de la reine, et j'allais pour le même service dans la chambre de madame Royale et de madame Élisabeth. Ce moment de la toilette était un de ceux où je pouvais instruire la reine et les princesses de ce que j'avais appris. Un signe indiquait que j'avais quelque chose à leur dire; et l'une d'elles, causant avec l'officier municipal, détournait son attention.

A neuf heures, la reine, ses enfants et madame Élisabeth montaient dans la chambre du roi pour déjeuner : après les avoir servis, je faisais les chambres de la reine et des princesses. Tison et sa femme ne m'aidaient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'était pas pour ce service seulement qu'on les avait placés dans la tour : un rôle plus important leur avait été confié; c'était d'observer tout ce qui aurait pu échapper à la surveillance[3] des municipaux, et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à com-

1 ground floor 2 on his knees 3 the watch

mettre entraient aussi dans le plan de ceux qui les avaient choisis; car la femme Tison, qui paraissait alors d'un caractère assez doux, mais qui tremblait devant son mari, s'est fait ensuite connaître par une infâme dénonciation contre la reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès[1] de folie[2], et Tison, ancien commis aux barrières[3], était un vieillard[4] d'un caractère dur[5] et méchant[6], incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avait de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avaient voulu placer ce qu'ils avaient trouvé de plus vil.

A dix heures, le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine, et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine; lui donnait des leçons de géographie, et l'exerçait à lever des cartes[7]. L'intelligence prématurée du jeune prince répondait parfaitement aux tendres soins[8] du roi. Sa mémoire était si heureuse, que, sur une carte couverte d'une feuille[9] de papier, il indiquait les départements, les districts, les villes, et le cours des rivières : c'était la nouvelle géographie de la France que le roi lui montrait. La reine, de son côté, s'occupait de l'éducation de sa fille; et ces différentes leçons duraient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passait à coudre[10], à tricoter[11], ou travailler à de la tapisserie. A midi, les trois princesses se rendaient dans la chambre de madame Élisabeth pour quitter leur robe du matin; aucun municipal n'entrait avec elles.

A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin; quatre

1 fits 2 craziness 3 custom house officer 4 old man 5 harsh 6 wicked 7 maps 8 care 9 sheet 10 to sew 11 to knit

officiers municipaux et un chef de légion de la garde nationale l'accompagnaient. Comme il y avait quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs,[1] on ne donnait pour promenade qu'une partie de l'allée des marronniers;[2] il m'était aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisais jouer le jeune prince, soit au ballon, au palet[3], à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontait dans la tour, où je servais le dîner; et tous les jours, à la même heure, Santerre, brasseur de bière, commandant général de la garde nationale de Paris, venait au Temple, accompagné de deux aides de camp. Il visitait exactement les différentes pièces. Quelquefois le roi lui adressait la parole; la reine, jamais. Après le repas, la famille royale se rendait dans la chambre de la reine: leurs majestés faisaient assez ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'était pendant ce temps que je dînais.

A quatre heures, le roi prenait quelques instants de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnait pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un roi poursuivi par la haine[4] et la calomnie, tombé du trône dans les fers[5], mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste!... son épouse, ses enfants, sa sœur, contemplant avec respect ses traits augustes, dont le malheur semblait encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvait lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui!... Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir!

1 walls 2 horse chestnut trees 3 quoits 4 hatred 5 in captivity

Au réveil du roi, on reprenait la conversation; ce prince me faisait‿asseoir‿auprès de lui. Je donnais sous ses‿yeux des leçons d'écriture à son fils; et, d'après ses‿indications, je copiais des‿exemples dans les‿Œuvres de Montesquieu et d'autres‿auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisais le jeune prince dans la chambre de madame Élisabeth, où je le faisais jouer‿à la balle et au volant[1].

A la fin du jour, la famille royale se plaçait‿autour d'une table; la reine faisait‿à haute voix[2]‿une lecture de livres d'histoire ou de quelques‿ouvrages bien choisis, propres‿à instruire et à amuser ses‿enfants, mais dans lesquels des rapprochements‿imprévus[3] avec sa situation se présentaient souvent, et donnaient lieu à des‿idées bien douloureuses. Madame Élisabeth lisait‿à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit‿heures. Je servais‿ensuite le souper du jeune prince dans la chambre de madame Élisabeth. La famille royale y assistait; le roi se plaisait‿à y donner quelque distraction à ses‿enfants, en leur faisant deviner des‿énigmes tirées d'une collection de Mercures de France (Note A) qu'il‿avait trouvée dans la bibliothèque.

Après le souper de M. le Dauphin, je le déshabillais; c'était la reine qui lui faisait réciter ses prières : il‿en faisait‿une particulière pour madame la princesse de Lamballe, et par‿une autre il demandait‿à Dieu de protéger les jours de madame la marquise de Tourzel, sa gouvernante. Lorsque les municipaux‿étaient trop près, ce jeune prince avait de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières‿à voix basse. Je le faisais passer‿ensuite dans le cabinet; et si j'avais quelque chose à apprendre‿à la reine, je saisissais cet‿instant. Je l'instruisais du contenu des journaux : on

1 shuttle-cock 2 aloud 3 unforeseen comparisons

n'en laissait arriver aucun dans la tour; mais un crieur[1] envoyé exprès venait tous les soirs à sept heures, s'approchait près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et criait, à plusieurs reprises, le précis[2] de tout ce qui s'était passé à l'assemblée nationale, à la commune, et aux armées. C'était dans le cabinet du roi que je me plaçais pour l'écouter; et là, dans le silence, il m'était facile de retenir tout ce que j'entendais.

A neuf heures, le roi soupait. La reine et madame Élisabeth restaient alternativement auprès de M. le Dauphin pendant ce repas : je leur portais ce qu'elles désiraient du souper; c'était encore un des instants où je pouvais leur parler sans témoins.

Après souper, le roi remontait un instant dans la chambre de la reine, lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassements de ses enfants; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisait jusqu'à minuit. La reine et les princesses se renfermaient chez elles. Un des municipaux restait dans la petite pièce qui séparait leurs chambres, et y passait la nuit : l'autre suivait sa majesté.

Je plaçais alors mon lit près de celui du roi; mais sa majesté attendait pour se coucher que le nouveau municipal fût monté, afin de savoir qui il était; et si elle ne l'avait pas encore vu, elle me chargeait de demander son nom. Les municipaux étaient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir, et à minuit. Ce genre de vie dura tout le temps que le roi resta dans la petite tour, jusqu'au 30 de septembre.

1 bowler 2 summary

Je reprends l'ordre des faits. Le 4 septembre, le secrétaire de Pétion vint à la tour pour remettre au roi une somme de deux mille livres[1] en assignats[2] : il exigea du roi une quittance[3]. Sa majesté lui recommanda de rendre à M. Huë une somme de cinq cent vingt-six livres qu'il avait avancée pour son service; il le lui promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'assemblée législative eût destiné cinq cent mille livres aux dépenses de sa majesté dans la tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, où qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, madame Élisabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenant à la princesse de Lamballe, qu'elle avait laissés à la tour lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet, que j'adressai avec une lettre à sa première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet ni la lettre ne lui étaient parvenus.

A cette époque, le caractère[4] de la plupart des municipaux qu'on choisissait pour venir au Temple indiquait de quelle espèce d'hommes on s'était servi pour la révolution du 10 août et pour les massacres du 2 septembre.

Un municipal nommé James, maître de langue anglaise, voulut un jour suivre le roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le roi lui dit, d'un ton modéré, que ses collègues le laissaient toujours seul, que, la porte restant ouverte, il ne pouvait échapper à ses regards; mais que la pièce était trop petite pour y rester deux. James insista d'une manière dure

1 francs 2 paper money 3 a receipt 4 temper

et grossière; le roi fut forcé de céder. Il renonça pour ce jour-là à sa lecture, et rentra dans sa chambre où ce municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance[1].

Un jour, à son lever, le roi, prenant le commissaire de garde pour celui de la veille[2], et lui témoignant avec intérêt qu'il était fâché[3] qu'on eût oublié de le relever, ce municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du roi que par des injures: "Je viens ici, dit il, pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne." Et s'avançant près de sa majesté, le chapeau sur la tête: "Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler." Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appelait Meunier.

Un autre commissaire, nommé Leclerc, médecin de profession, se trouva dans la chambre de la reine au moment où je donnais une leçon d'écriture au jeune prince; il affecta d'interrompre ce travail, pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il fallait donner à M. le Dauphin: il voulait substituer à ses lectures celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième était présent à une lecture que la reine faisait à ses enfants: elle lisait un volume de l'Histoire de France, à l'époque où le connétable de Bourbon prit les armes contre la France; il prétendit que la reine, par cet exemple, voulait inspirer à son fils des sentiments de vengeance contre sa patrie, et il en fit une dénonciation formelle au conseil. J'en prévins la reine, qui, dans la suite, choisit ses lectures de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé Simon, cordonnier[4] et officier municipal,

1 watch 2 day before 3 sorry 4 shoemaker

était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple; mais il était le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittait point la tour. Cet homme ne paraissait jamais devant la famille royale sans affecter la plus basse insolence; souvent il me disait, assez près du roi pour en être entendu: "Cléry, demande à Capet s'il a besoin de quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois." J'étais forcé de répondre : "Il n'a besoin de rien." C'est ce même Simon qui, dans la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu[1] de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune prince, j'avais fait une table de multiplication, d'après les ordres de la reine. Un municipal prétendit qu'elle montrait à son fils à parler en chiffres[2]; et il fallut renoncer aux leçons d'arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la reine et les princesses travaillaient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers[3] de chaise étant finis, la reine m'ordonna de les envoyer à madame la duchesse de Sérent; les municipaux, à qui j'en demandai la permission, crurent que les dessins représentaient des hiéroglyphes destinés à correspondre avec le dehors; en conséquence, ils prirent un arrêté[4] par lequel il fut défendu de laisser sortir de la tour les ouvrages des princesses.

Quelques uns des commissaires ne parlaient jamais du roi, du jeune prince et des princesses, sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un

1 reason 2 cipher 3 backs 4 order

municipal, nommé Turlot, dit un jour devant moi: "Si le bourreau ne guillotinait pas cette famille, je la guillotinerais moi-même."

Le roi et sa famille, en sortant pour la promenade, devaient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étaient placées dans l'intérieur de la petite tour. Les factionnaires présentaient les armes aux municipaux et aux chefs de légion; mais quand le roi arrivait près d'eux, ils posaient l'arme au pied, ou la renversaient avec affectation.

Un de ces factionnaires[1] de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du roi, et en dedans: "La guillotine est permanente, et attend le tyran Louis XVI." Le roi lut ces paroles; je fis un mouvement pour les effacer; sa majesté s'y opposa.

Un des portiers de la tour, nommé Rocher, d'une horrible figure, vêtu en sapeur[2], avec de longues moustaches, un bonnet de poil[3] noir sur la tête, un large sabre, et une ceinture[4] à laquelle pendait un trousseau[5] de grosses clefs[6], se présentait à la porte lorsque le roi voulait sortir; il ne l'ouvrait qu'au moment où sa majesté était près de lui, et, sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs, qu'il agitait avec un bruit[7] épouvantable, il faisait attendre avec affectation la famille royale, et tirait les verrous[8] avec fracas[9]. Il descendait ensuite précipitamment, se plaçait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche; et à chaque personne de la famille royale qui sortait, il soufflait[10] de la fumée de tabac, surtout devant les princesses. Quelques gardes nationaux, qui s'amusaient de ces insolences, se rassemblaient près de

1 sentinels	2 sapper	3 hair	4 belt	5 bunch
6 keys	7 noise	8 bolts	9 crash	10 puffed

lui, riaient aux éclats à chaque bouffée de fumée, et se permettaient les propos[1] les plus grossiers; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, approchaient des chaises du corps de garde, s'y tenaient assis, et obstruaient le passage, déjà fort étroit[2].

Pendant la promenade, les canonniers[3] se rassemblaient pour danser, et chantaient des chansons toujours révolutionaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la famille royale remontait dans la tour, elle essuyait[4] les mêmes injures; souvent on couvrait les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards.

On changeait ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordait à la famille royale. Le roi et la reine auraient pu s'y dérober[5] en restant dans la tour; mais leurs enfants, objets de leur sensibilité, avaient besoin de prendre l'air : c'était pour eux que leurs majestés supportaient chaque jour, sans se plaindre, ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité ou d'attendrissement, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent d'autant plus remarqués qu'ils étaient plus rares.

Un factionnaire montait la garde à la porte de la chambre de la reine : c'était un habitant des faubourgs[6], vêtu avec propreté, quoiqu'en habit de paysan. J'étais seul dans la première chambre, occupé à lire; il me considérait avec attention, et paraissait très-ému; je passe devant lui, il me présente les armes, et me dit d'une voix tremblante : "Vous ne pouvez pas

1 talk 2 narrow 3 gunners 4 endured 5 to avoid it 6 suburbs

sortir. — Pourquoi? — Ma consigne[1] m'ordonne d'avoir les‿yeux sur vous. — Vous vous trompez, lui dis-je. — Quoi! monsieur, vous n'êtes pas le roi? — Vous ne le connaissez donc pas? — Jamais je ne l'ai vu, monsieur; et je voudrais bien le voir‿ailleurs[2] qu'ici. — Parlez bas[3] : je vais‿entrer dans cette chambre, j'en laisserai la porte à demi-ouverte, et vous verrez le roi : il‿est‿assis près de la croisée, un livre‿à la main." Je fis part à la reine du désir de ce factionnaire; et le roi, qu'elle en‿instruisit, eut la bonté de se promener d'une chambre‿à l'autre, pour passer devant lui. Je m'approchai de nouveau de ce factionnaire : "Ah! monsieur, me dit-‿il, que le roi est bon ! comme il‿aime ses‿enfants!" Il‿était si attendri, qu'à peine il pouvait parler. "Non, continua-t-‿il, en se frappant la poitrine[4], je ne peux croire qu'il nous‿ait fait tant de mal." Je craignis que son‿extrême agitation ne le compromît, et je le quittai.

Un‿autre factionnaire, placé au bout de l'allée qui servait de promenade, encore fort jeune et d'une figure intéressante, exprimait par ses regards le désir de donner quelques renseignements[5]‿à la famille royale. Madame Élisabeth, dans‿un second tour de promenade, s'en‿approcha pour voir s'il lui parlerait : soit[6] crainte[7], soit[8] respect, il ne l'osa point; mais quelques larmes[9] coulèrent dans ses‿yeux, et il fit‿un signe pour‿indiquer qu'il‿avait déposé près de lui un papier dans les décombres. Je me mis‿à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune prince; mais les‿officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles. J'ai toujours‿ignoré les‿intentions de ce jeune homme.

1 order 2 elsewhere 3 low 4 breast 5 information
6 either 7 fear 8 or 9 tears

Cette heure de la promenade offrait encore à la famille royale un genre de spectacle qui déchirait souvent sa sensibilité. Un grand nombre de sujets fidèles profitaient chaque jour de ce court instant pour voir leur reine et leur roi, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple; et il était impossible de se tromper sur leurs sentiments et sur leurs vœux. Je crus une fois reconnaître madame la marquise de Tourzel, et j'en jugeai surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvements du jeune prince, lorsqu'il s'écartait[1] de ses augustes parents. Je fis part de cette observation à madame Élisabeth. Au nom de madame de Tourzel, cette princesse, qui la croyait une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes: "Quoi! dit-elle, elle vivrait encore?"

Le lendemain[2], je trouvai moyen de prendre des renseignements; madame la marquise de Tourzel était dans une de ses terres[3]. J'appris aussi que madame la princesse de Tarente et madame la marquise de la Roche-Aimon, qui, le 10 août, au moment de l'attaque, s'étaient trouvées dans le château des Tuileries, avaient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes, dont le dévouement s'était manifesté en tant d'occasions, donna quelques instants de consolation à la famille royale; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute cour d'Orléans avaient été massacrés, le 9 septembre, à Versailles. Le roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le duc de Brissac, qui ne l'avait pas quitté un seul jour depuis le commencement de la révolution. Sa majesté regretta beaucoup aussi M. de Lessart, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

1 swerved 2 the morrow 3 estates

IV.—Abolition de la Royauté. République.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, le nommé Lubin, municipal, vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la tour. Les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence. Ce Lubin avait une voix de Stentor. La famille royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la royauté et de l'établissement d'une république. Hébert, si connu sous le nom de père Duchesne, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques, se trouvaient de garde auprès de la famille royale; ils étaient assis dans ce moment près de la porte, et fixaient le roi avec un sourire[1] perfide : ce prince s'en aperçut; il tenait un livre à la main, et continua de lire : aucune altération ne parut sur son visage. La reine montra la même fermeté; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître[2] la jouissance[3] de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau. Je me mis à une fenêtre : aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour Louis XVI : je fus accablé[4] d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçants avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au roi du besoin qu'avait son fils de rideaux[5] et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le roi me dit d'en écrire la demande, et la signa. Je m'étais servi des mêmes expressions que j'avais employées jusqu'alors : "Le roi demande pour son fils," etc. "Vous

1 smile 2 increase 3 enjoyment 4 overwhelmed
5 curtains

êtes bien‿ose[1], me dit Destournelles, de vous servir d'un titre‿aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre!" Je lui observai que j'avais‿entendu une proclamation, mais que je n'en savais pas l'objet. "C'est, me dit‿il, l'abolition de la royauté; et vous pouvez dire à monsieur, en me montrant le roi, de cesser de prendre‿un titre que le peuple ne reconnaît plus. — Je ne puis, lui répondis-je, changer ce billet[2], qui est déjà signé; le roi m'en demanderait la cause, et ce n'est pas‿à moi à la lui apprendre. — Vous ferez ce que vous voudrez, me répliqua-t‿il; mais je ne certifierai pas votre demande." Le lendemain, madame Élisabeth m'ordonna d'écrire‿à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante: "Il‿est nécessaire pour le service de Louis XVI... de Marie-Antoinette... de Louis-Charles... de Marie-Thérèse... de Marie-Élisabeth," etc.

Jusqu'alors j'avais‿été forcé de répéter souvent ces demandes. Le peu de linge[3] qu'avaient le roi et la reine leur‿avait‿été prêté par des personnes de la cour, pendant le temps qu'ils‿étaient restés‿aux Feuillants. On n'avait pu s'en procurer du château des Tuileries, où, dans la journée du 10 août, tout‿avait‿été livré au pillage. La famille royale manquait surtout de vêtements: les princesses les raccommodaient[4] chaque jour; et souvent madame Élisabeth, pour recoudre[5] ceux du roi, était‿obligée d'attendre qu'il fût couché. J'obtins cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fît‿un peu de linge neuf; mais les‿ouvrières[6] l'ayant marqué de lettres couronnées[7], les municipaux‿exigèrent[8] que les princesses ôtassent les couronnes: il fallut‿obéir.

Le 26 septembre, j'appris, par‿un municipal, qu'on

1 bold 2 note 3 linen 4 mended 5 repair
6 seamstresses 7 crowned 8 exacted

se proposait de séparer le roi de sa famille, et que l'appartement qu'on lui destinait dans la grande tour serait bientôt prêt[1]. Ce ne fut pas sans beaucoup de précautions que j'annonçai au roi cette nouvelle tyrannie; je lui témoignai combien il m'en avait coûté pour l'affliger. "Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement, me dit sa majesté; j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout. Tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation, et de m'en instruire."

Le 29 septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la reine, où était la famille royale. L'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture au roi d'un arrêté du conseil de la commune, qui ordonnait "d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits, tant, sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la tour. Et lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il, Cléry descendra, et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du conseil." Le roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires[2], et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je sus alors, par un municipal de la députation, que le soir même le roi serait transféré dans la grande tour; je trouvai le moyen d'en faire avertir sa majesté par madame Élisabeth.

En effet, après le souper, comme le roi quittait la chambre de la reine pour remonter dans la sienne, un

1 ready 2 wardrobes

municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six municipaux, qui le matin avaient enlevé les papiers, entrèrent, et firent lecture au roi d'un second arrêté de la commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique instruit de cet événement, le roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des commissaires jusqu'où devaient s'étendre leurs projets. Ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le roi reçut ses adieux; et cette séparation, qui annonçait déjà tant[1] d'autres malheurs[2], fut un des moments les plus cruels que leurs majestés eussent encore passé au Temple. Je suivis le roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du roi dans la grande tour n'était point achevé, il n'y ayait qu'un seul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs[3] y travaillaient encore, ce qui causait une odeur insupportable, et je craignis que sa majesté n'en fût incommodée. On me destinait pour logement une chambre très-éloignée de celle du roi; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je passai la première nuit sur une chaise auprès de sa majesté; le lendemain, le roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever[4] de sa majesté, je voulus me rendre dans la petite tour, pour habiller le jeune prince : les municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux, nommé Véron, me dit : "Vous n'aurez plus de communication avec les prisonnières, votre maître non plus; il ne doit pas même revoir ses enfants."

1 so many 2 misfortunes 3 paper hangers 4 rising

A neuf heures, le roi demanda qu'on le conduisît vers sa famille. "Nous n'avons point d'ordres pour cela," dirent les commissaires. Sa majesté leur fit quelques observations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux municipaux entrèrent, suivis d'un garçon servant qui apportait au roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour son déjeuner. Le roi leur témoigna le désir de dîner avec sa famille : ils répondirent qu'ils prendraient les ordres de la commune. "Mais, ajouta le roi, mon valet de chambre peut descendre; c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir.—Cela ne dépend pas de nous," dirent les commissaires; et ils se retirèrent.

J'étais alors dans un coin de la chambre, accablé de douleur, et livré aux réflexions les plus déchirantes[1] sur le sort[2] de cette auguste famille. D'un côté, je voyais les souffrances de mon maître; de l'autre, je me représentais le jeune prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avait déjà parlé de le séparer de leurs majestés; et quelles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causerait-il pas à la reine?

J'étais occupé de ces affligeantes idées, lorsque le roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avait apporté; il m'en présenta la moitié, et me dit: "Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner; prenez ceci, j'ai assez du reste." Je refusai, mais il insista. Je ne pus retenir mes larmes[3]; le roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres municipaux amenèrent les ouvriers[4], pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces municipaux dit au roi qu'il venait

1 heartrending 2 fate 3 tears 4 workmen

d'assister au déjeuner de sa famille, et qu'elle était en bonne santé. "Je vous remercie, répondit le roi; je vous prie de lui donner de mes nouvelles, et de lui dire que je me porte bien. Ne pourrais-je pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre de la reine? Vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire." Sa majesté indiqua les livres qu'elle désirait : ce municipal consentit à la demande du roi; mais, ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Providence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le roi me chargea de quelques ordres; ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la reine dans sa chambre, entourée[1] de ses enfants et de madame Élisabeth : ils pleuraient[2] tous, et leur douleur augmenta à ma vue; ils me firent mille questions sur le roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La reine, s'adressant aux municipaux qui m'avaient accompagné, renouvela vivement la demande d'être avec le roi au moins pendant quelques instants du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étaient plus des plaintes, ni des larmes; c'étaient des cris de douleur... "Eh bien! ils dîneront ensemble aujourd'hui, dit un officier municipal; mais comme notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la commune, nous ferons demain ce qu'elle prescrira." Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se retrouver encore avec le roi, un sentiment, qui tenait presque de la joie, vint soulager[3] cette malheureuse famille. La reine tenant ses enfants dans ses bras[4], madame Élisabeth les mains élevées vers le ciel[5], remerciaient Dieu de ce bonheur inat-

1 surrounded 2 cried 3 relieve 4 arms 5 heavens

tendu[1], et offrai*ent* le spectacle le plus touchant. Quelqu*es* municipaux ne pur*ent* ret*e*nir leurs larm*es* (ce sont les seul*es* que *je* leur‿ai vu répandre dans cet‿affreux séjour.) L'un d'eux, le cordonnier[2] Simon, dit‿assez haut : "Je crois que ces femm*es* me fera*ient* pleurer;" et s'adressant‿ensuit*e* à la rein*e* : "Lorsque vous‿assassiniez le peuple le 10 août, vous n*e* pleuriez point.— Le peuple‿est bien trompé sur nos sentiments, répondit la rein*e*."

Je pris‿ensuit*e* les livres que le roi m'avait demandés, et les lui portai : les municipaux‿entrèr*ent*‿avec moi pour‿annoncer‿à sa majesté qu'elle verrait sa famill*e*. Je dis‿à ces commissaire*s* que *je* pouvais sans dout*e* continuer d*e* servir le jeun*e* princ*e* et les princess*es* : ils‿y consentir*ent*. J'*e*us‿ainsi occasion d'apprendr*e*‿à la rein*e* ce qui s'était passé, et tout c*e* qu'avait souffert le roi depuis qu'il l'avait quitté*e*.

On servit l*e* dîner chez le roi, où sa famill*e* se rendit; et par les sentiments qu'elle fit‿éclater on peut juger des craint*es* qui l'avai*ent*‿agité*e*. On n'entendit plus parler d*e* l'arrêté d*e* la commune, et la famille royal*e* continua de s*e* réunir‿aux‿heur*es* des r*e*pas, ainsi qu'à la promenad*e*.

Après l*e* dîner, on fit voir‿à la reine l'appartement qu'on lui préparait‿au-dessus d*e* celui du roi; elle sollicita les‿ouvriers d'achev*e*r promptement, mais‿ils n'*e*urent fini qu'au bout d*e* trois s*e*maines[3].

Dans cet‿intervall*e*, je continuai mon servic*e* tant‿auprès d*e* leurs majestés qu'auprès du jeun*e* princ*e* et des princess*es* : leurs‿occupations fur*ent*‿à peu près[4] les même*s*. Les soins[5] que le roi donnait‿à l'éducation d*e* son fils n'éprouvèr*ent*‿aucun*e*‿interruption;

1 unexpected 2 shoemaker 3 weeks 4 nearly 5 the care

mais ce séjour de la famille royale dans deux tours séparées, en rendant la surveillance des municipaux plus difficile, la rendait aussi plus inquiète. Le nombre de commissaires était augmenté, et leur défiance[1] me laissait bien peu de moyens pour être instruit de ce qui se passait au dehors. Voici ceux dont je fis usage:

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vînt au Temple une fois la semaine; elle était toujours accompagnée d'une dame de ses amies, qui passait pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la famille royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a couruses en plusieurs occasions. A leur arrivée on me faisait descendre dans la chambre du conseil, mais je ne pouvais leur parler qu'en présence des municipaux; nous étions observés de près, et les premières visites ne remplirent pas mon but[2]. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après-midi : c'était le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart[3] des officiers municipaux suivaient la famille royale; il n'en restait qu'un dans la chambre du conseil, et lorsque c'était un homme honnête, il nous laissait un peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur demandais des nouvelles des personnes à qui la famille royale prenait intérêt, et je m'informais de ce qui se passait à la convention. C'était ma femme qui avait engagé le crieur dont j'ai déjà parlé à venir chaque jour se placer près des murs[4] du Temple,

1 distrust 2 aim 3 most of 4 walls

et à crier, à plusieurs reprises, le précis des journaux.

Je joignais à ces notions ce que je pouvais apprendre de quelques municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle, nommé Turgy, garçon servant de la bouche du roi, et qui, par attachement pour sa majesté, avait trouvé le moyen de se faire employer au Temple avec deux de ses camarades, Marchand et Chrétien. Ils apportaient dans la tour les repas de la famille royale, préparés dans une cuisine[1] assez éloignée; ils étaient en outre[2] chargés des commissions d'approvisionnements[3]; et Turgy, qui partageait avec eux cet emploi, sortant du Temple, à son tour, deux ou trois fois la semaine, pouvait s'informer de ce qui se passait. La difficulté était de m'instruire de ce qu'il avait appris: on lui avait défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le service de la famille royale, mais toujours en présence des municipaux: lorsqu'il voulait me dire quelque chose, il me faisait un signe convenu, et je cherchais à l'entretenir sous différents prétextes. Tantôt je le priais de me coiffer. Madame Élisabeth, qui connaissait mes relations avec Turgy, causait alors avec les municipaux; j'avais ainsi le temps nécessaire pour nos conversations. Tantôt je lui donnais l'occasion d'entrer dans ma chambre: il saisissait ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés[4] qu'il avait à me remettre.

Lorsque le roi ou la reine désiraient quelques éclaircissements du dehors, et que le jour où ma femme devait venir était éloigné, j'en chargeais encore Turgy: si ce n'était pas son jour de sortie, je feignais d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la

1 kitchen 2 besides 3 supplies 4 printed papers

famille royale. "Ce sera pour un autre jour, me disait-il. — Eh bien! lui répondais-je d'un air indifférent, le roi attendra." Je voulais, en parlant ainsi, engager les municipaux à lui donner l'ordre de sortir; souvent il le recevait, et le même soir, ou le lendemain matin, il me donnait les détails que je désirais. Nous étions convenus[1] de cette manière de nous entendre, mais il fallait prendre garde de ne pas employer une seconde fois les mêmes moyens devant les mêmes commissaires.

De nouveaux obstacles se présentaient pour rendre compte au roi de ce que j'avais appris. Le soir, je ne pouvais parler à sa majesté qu'au moment où l'on relevait les municipaux, et à son coucher. Quelquefois je pouvais lui dire un mot le matin, quand ses gardiens n'étaient pas encore en état de paraître à son lever; j'affectais de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que sa majesté m'attendait. Me permettaient-ils d'entrer, je tirais aussitôt les rideaux du lit du roi, et, pendant que je le chaussais[2], je lui parlais sans être vu ni entendu. Le plus souvent mes espérances[3] étaient trompées[4], et les municipaux me forçaient d'attendre la fin de leur toilette pour m'accompagner chez sa majesté. Plusieurs d'entre eux me traitaient même avec dureté[5]: les uns m'ordonnaient le matin d'enlever leurs lits de sangle[6], et le soir me forçaient de les replacer; les autres me tenaient sans cesse des propos insultants; mais cette conduite me fournissait de nouveaux moyens d'être utile à leurs majestés. N'opposant aux commissaires que de la douceur[7] et de la complaisance, je les captivais presque[8] malgré[9] eux; je leur inspirais de la confiance

1 agreed 2 put his shoes on 3 hope 4 deceived 5 rudeness
6 folding bed 7 gentleness 8 almost 9 in spite of

sans qu'ils s'en aperçussent, et je parvenais souvent à savoir d'eux-mêmes ce que je voulais apprendre.

Tel était le plan que je suivais avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un évènement aussi bizarre qu'inattendu[1] me fit craindre[2] d'être séparé pour toujours de la famille royale.

V.—Arrestation de Cléry. Transfert du Roi à la Grande Tour.

Un soir, vers les six heures (c'était le 5 octobre), après avoir accompagné la reine dans son appartement, je remontais chez le roi avec deux officiers municipaux, lorsque la sentinelle placée à la porte du grand corps de garde, m'arrêtant par le bras et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portais, et me dit, avec un air de mystère, qu'elle voudrait bien m'entretenir. "Monsieur, lui répondis-je, parlez haut ; il ne m'est pas permis de parler bas à personne. — On m'a assuré, répliqua le factionnaire, qu'on avait mis le roi au cachot depuis quelques jours, et que vous étiez avec lui. — Vous voyez bien le contraire," lui dis-je ; et je le quittai. Dans ce moment un des municipaux marchait devant moi, et l'autre me suivait ; le premier s'arrêta, et nous entendit.

Le lendemain matin, deux commissaires m'attendaient à la porte de l'appartement de la reine : ils me conduisirent à la chambre du conseil, et les municipaux qui s'y étaient rassemblés m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avait eu lieu : celui des municipaux qui nous avait entendus confirma mon récit ; l'autre soutint que la sentinelle

1 unexpected 2 fear

m'avait remis un papier dont il avait entendu le froissement[1], et que c'était une lettre pour le roi. Je niai[2] le fait, en invitant les municipaux à me fouiller et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance[3] du conseil; je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Je croyais cette affaire terminée, lorsque, le 26 octobre, pendant le dîner de la famille royale, un municipal entra, suivi de six gendarmes le sabre à la main, d'un greffier[4] et d'un huissier[5], tous deux en costume. Je crus qu'on venait chercher le roi, et je fus saisi de terreur. La famille royale se leva ; le roi demanda ce qu'on lui voulait : mais le municipal, sans répondre, m'appela dans une autre chambre ; les gendarmes le suivirent ; et, le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt[6], on se saisit de moi pour me traduire[7] au tribunal. Je demandai la permission d'en prévenir le roi ; on me répondit que dès ce moment il ne m'était plus permis de lui parler. "Prenez seulement une chemise, ajouta le municipal ; cela ne sera pas long." Je crus l'entendre[8], et n'emportai que mon chapeau. Je passai à côté du roi et de sa famille, qui étaient debout, et consternés de la manière dont on m'enlevait. La populace rassemblée dans la cour du Temple m'accabla d'injures, en demandant ma tête. Un officier de la garde nationale dit qu'il était nécessaire de me conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse révélé les secrets dont j'étais seul dépositaire ; et les mêmes vociférations se firent entendre pendant ma route. Je fus à peine arrivé au palais de justice, qu'on

1 rumpling 2 denied 3 sitting 4 registrar
5 bailiff 6 warrant 7 to indict 8 to understand

me mit au secret : j'y restai six heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvaient être les motifs de mon arrestation. Je me rappelai seulement que, dans la matinée du 10 août, pendant l'attaque du château des Tuileries, quelques personnes qui s'y trouvaient enfermées, et qui cherchaient à en sortir, m'avaient prié de cacher dans une commode qui m'appartenait plusieurs effets précieux, et même des papiers qui auraient pu les faire reconnaître ; je crus que ces papiers avaient été saisis, et que peut-être ils allaient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étaient inconnus. C'était un tribunal révolutionnaire établi le 17 août, pour faire un choix entre ceux qui avaient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement lorsque j'aperçus sur le fauteuil des accusés ce même jeune homme soupçonné de m'avoir remis une lettre trois semaines auparavant, et lorsque je reconnus dans mon accusateur cet officier municipal qui m'avait dénoncé au conseil du Temple! On m'interrogea ; des témoins furent entendus. Le municipal renouvela son accusation : je lui répliquai qu'il n'était pas digne d'être magistrat du peuple ; que, puisqu'il avait entendu le froissement d'un papier, et cru voir qu'on me remettait une lettre, il aurait dû me fouiller sur-le-champ, au lieu d'attendre dix-huit heures pour me dénoncer au conseil du Temple. Après les débats, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous fûmes acquittés. Le président chargea quatre municipaux présents à mon jugement de me reconduire au Temple : il était minuit. J'arrivai au moment où le roi venait de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La famille

royale avait pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyait déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la reine vint habiter l'appartement qu'on lui avait préparé dans la grande tour ; mais ce jour-là même, si vivement désiré, et qui semblait promettre à leurs majestés quelques consolations, fut marqué, de la part des officiers municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voyaient consacrer son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement[1] à ses maux dans sa reconnaissance et dans ses caresses ; ils l'en séparèrent sans l'en prévenir : sa douleur fut extrême. Le jeune prince ayant été remis au roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la reine ne me recommanda-t-elle point de veiller sur les jours de son fils!

Les événements dont j'aurai désormais[2] à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connaître la nouvelle habitation de leurs majestés.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages qui sont voûtés[3], et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche[4]. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étages, destinés à la famille royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons[5] de planche. Le rez-de-chaussée[6] était à l'usage des municipaux ; le premier étage servait de corps de garde[7] : le roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement était

1 relief 2 hereafter 3 vaulted 4 spire
5 partitions 6 ground floor 7 guard house

une antichambre, où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du roi, dans laquelle on plaça un lit pour M. le Dauphin ; la mienne se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger, qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage[1]. Il y avait une cheminée dans la chambre du roi ; un grand poêle[2] placé dans l'antichambre chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée, mais on avait mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour[3] qui empêchaient l'air de circuler ; les embrasures[4] des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquait par chaque étage à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles était l'escalier, qui allait jusqu'aux créneaux[5]; on y avait placé des guichets[6] de distance en distance, au nombre de sept. De cet escalier on entrait dans chaque étage en franchissant deux portes : la première était en bois de chêne fort épais[7], et garnie de clous[8]; la seconde, en fer.

Une autre tourelle donnait dans la chambre du roi, et y formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermait le bois de chauffage ; on y déposait aussi, pendant le jour, les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde auprès de sa majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du roi avaient un faux plafond[9] en toile[10]; les cloisons étaient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des

1 glass 2 stove 3 blinds 4 recesses 5 battlements
6 wickets 7 thick 8 nails 9 ceiling 10 canvass

panneaux on avait affiché en très-gros caractères la Déclaration des droits de l'homme, encadrée[1] dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille[2], une table, une glace[3] sur la cheminée[4], et un lit de damas vert, composaient tout l'ameublement[5] : ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces[6], avaient été pris au palais du Temple. Le lit du roi était celui qui servait au capitaine des gardes de monseigneur le comte d'Artois (Note *q*).

La reine logeait au troisième étage : la distribution en était à peu près la même que celle de l'appartement du roi. La chambre à coucher de la reine et de madame Royale était au-dessus de celle du roi ; la tourelle leur servait de cabinet. Madame Élisabeth occupait la chambre au-dessus de la mienne ; la pièce d'entrée servait d'antichambre : les municipaux s'y tenaient le jour, et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du roi.

Le quatrième étage n'était point occupé ; une galerie régnait dans l'intérieur des créneaux, et servait quelquefois de promenade. On avait placé des jalousies entre les créneaux, pour empêcher la famille royale de voir et d'être vue.

Depuis cette réunion de leurs majestés dans la grande tour, il y eut peu de changements dans les heures des repas, des lectures et des promenades, ainsi que dans les moments que le roi et la reine avaient jusque-là consacrés à l'éducation de leurs enfants. Après son lever, le roi lisait l'office[7] des chevaliers du Saint-Esprit ; et comme on avait refusé de laisser

1 framed 2 straw 3 miror 4 mantle
5 furniture 6 rooms 7 service

dire la messe au Temple même les jours de fête, il m'ordonna de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Ce prince était véritablement religieux ; mais sa religion, pure et éclairée, ne l'avait jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de Montesquieu, celles du comte de Buffon, le Spectacle de la Nature de Pluche, l'Histoire d'Angleterre de Hume en anglais, l'Imitation de Jésus-Christ en langue latine, le Tasse en langue italienne, nos différents théâtres, étaient, depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacrait quatre heures de la journée à celle des auteurs latins.

Madame Élisabeth et la reine ayant désiré des livres de piété semblables à ceux du roi, sa majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu madame Élisabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur!

A neuf heures, on venait chercher le roi et son fils pour le déjeûner; je les accompagnais. J'arrangeais ensuite les cheveux des trois princesses; et, par les ordres de la reine, je montrais à coiffer à madame royale. Pendant ce temps, le roi jouait aux dames ou aux échecs, tantôt avec la reine, tantôt avec madame Élisabeth.

Après le dîner, le jeune prince et sa sœur jouaient dans l'antichambre au volant, ou à d'autres jeux; madame Élisabeth était toujours présente, et s'asseyait près d'une table, un livre à la main. Je restais dans cette pièce, et quelquefois je lisais; je m'asseyais alors, pour obéir aux ordres de cette princesse. La famille royale ainsi dispersée inquiétait souvent les deux municipaux de garde, qui, ne voulant pas laisser le roi et la reine seuls, voulaient encore moins se

séparer, tant ils se méfiaient[1] l'un de l'autre. C'était ce moment que saisissait madame Élisabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutais et lui répondais, sans détourner les yeux du livre que je tenais à la main, pour ne pas être surpris par les municipaux. M. le Dauphin et madame Royale, d'accord avec leur tante, facilitaient ces conversations par leurs jeux bruyants[2], et souvent l'avertissaient par quelques signes de l'entrée des municipaux dans cette pièce. Je devais surtout me méfier de Tison, suspect même aux commissaires, qu'il avait dénoncés plusieurs fois; c'était en vain que le roi et la reine le traitaient avec bonté, rien ne pouvait vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les municipaux plaçaient leurs lits dans l'antichambre, de manière à barrer la pièce que sa majesté occupait. Ils fermaient encore une des portes de ma chambre par laquelle j'aurais pu entrer dans celle du roi, et en emportaient la clef[3]; il me fallait donc passer par l'antichambre lorsque sa majesté m'appelait pendant la nuit, essuyer[4] la mauvaise humeur des commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

VI.—Enlèvement des Décorations.

Le 7 octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du conseil, où je trouvai une vingtaine[5] de municipaux assemblés, présidés par Manuel, qui, de procureur de la commune, était devenu membre de la convention nationale : sa présence me surprit, et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au roi, dès le soir même, les ordres

1 mistrusted 2 noisy 3 key 4 to suffer 5 a score

dont il était encore décoré, tels que ceux de Saint-Louis et de la Toison d'or (Note *r*). Sa majesté ne portait plus l'ordre du Saint-Esprit, qui avait été supprimé par la première assemblée.

Je représentai que je ne pouvais obéir, et que ce n'était point à moi à faire connaître au roi les arrêtés du conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir sa majesté, et je m'aperçus d'ailleurs, à l'embarras des municipaux, qu'ils agissaient dans ce moment sans y être autorisés par aucun arrêté, ni de la convention, ni de la commune. Les commissaires refusèrent de monter chez le roi; Manuel les y décida, en offrant de les accompagner. Le roi était assis, et occupé à lire : ce fut Manuel qui lui adressa la parole, et la conversation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indécente de Manuel que par le calme et la modération du roi.

"Comment vous trouvez-vous? lui dit Manuel. Avez-vous ce qui vous est nécessaire? — Je me contente de ce que j'ai, répondit sa majesté. — Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice, et de la conquête de la Savoie? — J'en ai entendu parler il y a quelques jours par un de ces messieurs, qui lisait le Journal du soir. — Comment! n'avez-vous donc pas les journaux, qui deviennent si intéressants? — Je n'en reçois aucun. — Il faut, messieurs, dit Manuel en s'adressant aux municipaux, donner tous les journaux à monsieur (en montrant le roi); il est bon qu'il soit instruit de nos succès." Puis, s'adressant de nouveau à sa majesté : "Les principes démocratiques se propagent; vous savez que le peuple a aboli la royauté et adopté le gouvernement républicain. —

Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les Français trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu leur procurer. — Vous savez aussi que l'assemblée nationale a supprimé tous les ordres de chevalerie[1]; on aurait dû vous dire d'en quitter les décorations : rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même. Au reste, demandez tout ce qui vous est nécessaire, on s'empressera de vous le procurer. — Je vous remercie, dit le roi; je n'ai besoin de rien." Aussitôt il reprit sa lecture. Manuel avait cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience; il ne trouva qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité.

La députation se retira : l'un des municipaux me dit de le suivre à la chambre du conseil, où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au roi ses décorations. Manuel ajouta : "Vous ferez bien d'envoyer à la convention les croix et les rubans. Je dois aussi vous prévenir, continua-t-il, que la captivité de Louis XVI pourra durer longtemps, et que, si votre intention n'était pas de rester ici, vous feriez bien de le dire en ce moment. On a encore le projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la tour : si vous restez auprès du ci-devant roi[2], vous serez donc absolument seul, et votre service en deviendra plus pénible : on vous apportera du bois et de l'eau pour une semaine, mais ce sera vous qui nettoierez[3] l'appartement, et ferez les autres ouvrages[4]." Je lui répondis que, déterminé à ne jamais quitter le roi, je me soumettais à tout. On me reconduisit dans la chambre de sa majesté, qui me dit : "Vous avez

1 knighthood 2 ex-king 3 will clean 4 works

entendu ces messieurs; vous ôterez ce soir mes ordres de dessus mes habits."

Le lendemain, en habillant le roi, je lui dis que j'avais enfermé les croix et les cordons, quoique Manuel m'eût fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la convention. "Vous avez bien fait," me répondit sa majesté.

On a répandu le bruit que Manuel était venu au Temple dans le courant du mois de septembre, pour engager sa majesté à écrire au roi de Prusse à l'époque de son entrée en Champagne. Je peux assurer que Manuel n'a paru dans la tour que deux fois pendant le temps que j'y suis resté, le 3 septembre et le 7 octobre; que chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de municipaux, et qu'il ne parla point au roi en particulier.

Le 9 octobre, on apporta au roi le journal des débats de la convention; mais, quelques jours après, un municipal, nommé Michel, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdisait de nouveau l'entrée des papiers publics dans la tour : il m'appela à la chambre du conseil, et me demanda par quel ordre je faisais venir des journaux à mon adresse. Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportait tous les jours quatre journaux, avec cette adresse imprimée : Au valet de chambre de Louis XVI, à la tour du Temple. J'ai toujours ignoré, et j'ignore encore, le nom des personnes qui en payaient l'abonnement. Ce Michel voulut me forcer de les lui indiquer; il me fit écrire aux rédacteurs des journaux, pour avoir des éclaircissements; mais leurs réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les journaux dans la

tour avait pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissaient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermaient-ils des expressions injurieuses contre le roi ou la reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes, certains municipaux avaient la méchanceté réfléchie de les placer sur la cheminée ou sur la commode de la chambre de sa majesté, afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonnier qui demandait "la tête du tyran Louis XVI, pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi." Un autre de ces journaux, en parlant de madame Élisabeth, et en voulant détruire l'admiration qu'inspirait au public son dévouement au roi et à la reine, cherchait à détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. Un troisième disait qu'il fallait étouffer[1] les deux petits louveteaux[2] qui étaient dans la tour, désignant par là M. le Dauphin et madame Royale.

Le roi n'était affecté de ces articles que par rapport au peuple. "Les Français, disait-il, sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper." J'avais soin de soustraire ces journaux aux regards de sa majesté, quand j'étais le premier à les apercevoir; mais souvent on les plaçait quand mon service me retenait hors de sa chambre : ainsi il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein[3] d'outrager la famille royale, soit pour provoquer au régicide, soit pour préparer le peuple à le laisser commettre, qui n'aient été lus par le roi. Ceux qui connaissent les insolents écrits qui furent publiés dans ce temps-là peuvent seuls se faire une idée de ce genre inouï[4] de supplice.

1 to suppress 2 young wolves 3 purpose 4 unheard of

L'influence de ces‿écrits sanguinaires se fit‿aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des‿officiers municipaux, qui, jusque-là, ne s'étaient pas‿encore montrés ni si durs ni si méfiants.

Un jour, après dîner, je venais d'écrire‿un mémoire de dépenses dans la chambre du conseil, et je l'avais renfermé dans‿un pupitre[1] dont‿on m'avait donné la clef. A peine fus-je sorti, que Marino, officier municipal, dit‿à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service, qu'il fallait‿ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenait, et vérifier si je n'avais pas quelque correspondance avec les‿ennemis du peuple. "Je le connais bien, ajouta-t-‿il; et je sais qu'il reçoit des lettres pour le roi." Puis, accusant ses collègues de ménagements, il les‿accabla d'injures, les menaça, comme complices, de les dénoncer tous‿au conseil de la commune, et il sortit pour‿exécuter ce dessein. On dressa aussitôt‿un procès-verbal de tous les papiers que contenait mon pupitre, on l'envoya à la commune, où Marino avait déjà fait sa dénonciation.

Ce même municipal prétendit‿un‿autre jour qu'un damier[2] qu'on me rapportait, et dont j'avais fait raccommoder[3] les cases du consentement de ses collègues, renfermait‿une correspondance; il le défit‿en‿entier, et, ne trouvant rien, il fit recoller[4] les cases en sa présence.

Un jeudi, ma femme‿et son‿amie étant venues‿au Temple comme de coutume, je leur parlais dans la chambre du conseil. La famille royale, qui était‿à la promenade, nous‿aperçut, et la reine et madame Élisabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de simple‿intérêt fut remarqué de[5] Marino; il n'en

1 desk 2 draught-board 3 to mend 4 to paste again 5 by

fallut pas davantage pour qu'il fît arrêter ma femme et son amie, au moment où elles sortirent de la chambre du conseil. On les interrogea séparément : on demanda à ma femme qui était la dame qui l'accompagnait; elle répondit : "C'est ma sœur." Interrogée sur le même fait, celle-ci dit être sa cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal, et aux soupçons les plus graves. Marino prétendit que cette dame était un page de la reine, déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple; mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenais souvent, dans ces courtes entrevues, à leur remettre des notes écrites avec un crayon qui avait échappé aux recherches des municipaux, et que je cachais avec soin : ces notes étaient relatives à quelques informations demandées par leurs majestés. Heureusement que, ce jour-là, je n'en avais remis aucune : si l'on avait trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres municipaux se faisaient remarquer par les traits les plus bizarres. L'un faisait rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avait pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendît[1] les noyaux[2]. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de savon[3] destinée à la barbe du roi, affectant de craindre que ce ne fût du poison. A la fin de chaque repas, madame Élisabeth me donnait à nettoyer un petit couteau à lame[4] d'or : souvent les commissaires me l'arrachaient[5] des mains, pour

1 should split 2 stones 3 soap 4 blade 5 pulled

examiner si je n'avais pas glissé[1] quelque papier au fond de la gaîne[2].

Madame Élisabeth m'avait ordonné de renvoyer à madame la duchesse de Sérent un livre de piété; les municipaux en coupèrent les marges, dans la crainte qu'on y eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la reine pour la coiffer : il fallut que sa majesté vînt dans l'appartement du roi, et qu'elle apportât elle-même tout ce qui était nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre quand, selon son usage, elle entrait à midi dans la chambre de madame Elisabeth, pour quitter sa robe du matin. Je lui représentai l'indécence de ce procédé ; il insista ; sa majesté sortit de la chambre, et renonça à s'habiller.

Lorsque je recevais le linge du blanchissage[3], les municipaux me le faisaient déployer[4] pièce par pièce, et l'examinaient au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'enveloppe, étaient présentés au feu, pour s'assurer qu'il n'y avait aucune écriture secrète. Le linge que quittaient le roi et les princesses était aussi examiné.

Quelques municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues; mais la plupart, devenus suspects au comité de salut public, sont morts victimes de leur humanité; ceux qui existent encore ont gémi[5] longtemps dans les prisons.

Un jeune homme, nommé Toulan, que je croyais, à ses propos, un des plus grands ennemis de la famille royale, vint un jour près de moi; et me serrant la main : "Je ne peux, me dit-il avec mystère, parler

1 slipped in 2 sheath 3 washing 4 to unfold 5 groaned

aujourd'hui à la reine, à cause de mes camarades : prévenez-la que la commission dont elle m'a chargé est faite; que dans quelques jours je serai de service, et qu'alors je lui apporterai la réponse." Étonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendît un piège, "Monsieur, lui dis-je, vous vous trompez en vous adressant à moi pour de pareilles commissions. — Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il en me serrant la main avec plus de force; et il se retira." Je rendis compte à la reine de cette conversation. "Vous pouvez vous fier à Toulan," me dit-elle. Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette princesse avec neuf autres officiers municipaux, accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la reine quand elle était encore au Temple. Toulan périt du dernier supplice.

Leurs majestés, renfermées dans la tour depuis trois mois, n'avaient encore vu que des officiers municipaux, lorsque, le 1er novembre, on leur annonça une députation de la convention nationale. Elle était composée de Drouet (Note *s*), maître de poste de Varennes; de Chabot, ex-capucin; de Dubois-Crancé, de Duprat, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La famille royale et surtout la reine frémirent d'horreur à la vue de Drouet: ce député s'assit insolemment près d'elle; à son exemple, Chabot prit un siège. La députation demanda au roi comment il était traité, et si on lui donnait les choses nécessaires. "Je ne me plains de rien, répondit sa majesté; je demande seulement que la commission fasse remettre à mon valet de chambre, ou déposer au conseil, une somme de deux mille livres pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtements, dont nous avons le plus grand besoin." Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé.

VII.—Maladie du Roi et de Cléry.

Quelques jours après, le roi eut une fluxion assez considérable à la tête: je demandai instamment qu'on fît appeler M. Dubois, dentiste de sa majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. La fièvre survint; on permit alors à sa majesté de consulter M. le Monnier, son premier médecin. Il serait difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La reine et ses enfants ne quittaient presque point le roi pendant le jour, le servaient avec moi, et m'aidaient souvent à faire son lit: je passais les nuits seul auprès de sa majesté. M. le Monnier venait deux fois le jour, accompagné d'un grand nombre de municipaux ; on le fouillait, et il ne lui était permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le roi prit médecine, M. le Monnier demanda à rester quelques heures: comme il se tenait debout, pendant que plusieurs municipaux étaient assis le chapeau sur la tête, sa majesté l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect ; les commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du roi dura six jours.

Peu de jours après, le jeune prince, qui couchait dans la chambre de sa majesté, et que les municipaux n'avaient pas voulu faire transférer dans celle de la reine, eut de la fièvre. La reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les plus tendres soins pendant les instants qu'il lui était permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la reine, à madame Royale, et à madame Élisabeth. M le Monnier obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitais était une pièce humide, et sans cheminée; l'abat-jour de la croisée interceptait encore le peu d'air qu'on y respirait. Je fus attaqué d'une fièvre rhumatique, avec une forte douleur au côté[1], qui me força de garder le lit. Le premier jour, je me levai pour habiller le roi ; mais sa majesté voyant mon état refusa mes soins, et m'ordonna de me coucher, et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, M. le Dauphin ne me quitta presque point : cet auguste enfant m'apportait à boire[2]; le soir, le roi profita d'un moment où il paraissait moins surveillé, pour entrer dans ma chambre ; il me fit prendre un verre de boisson[3], et me dit, avec une bonté qui me fit verser[4] des larmes : "Je voudrais vous donner moi-même des soins ; mais vous savez combien nous sommes observés ; prenez courage, demain vous verrez mon médecin." A l'heure du souper, la famille royale entra chez moi ; et madame Élisabeth, sans que les municipaux s'en aperçussent, me remit une petite bouteille qui contenait un looch[5]. Cette princesse, qui était fort enrhumée[6], s'en privait pour moi ; je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la reine déshabilla et coucha le jeune prince; et madame Élisabeth roula les cheveux du roi.

Le lendemain matin, M. le Monnier m'ordonna une saignée[7]; mais il fallait le consentement de la commune pour faire entrer un chirurgien[8]. L'on parla de me transférer au palais du Temple. Craignant[9] de ne plus rentrer dans la tour si j'en sortais une fois, je ne voulus plus être saigné; je fis même

1 side 2 to drink 3 of drink 4 to shed 5 loch
6 had a cold 7 blood letting 8 surgeon 9 fearing

semblant de me trouver mieux. Le soir, de nouveaux municipaux arrivèrent, et il ne fut plus question de me transférer.

Turgy demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun[1] à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque[2] jour la famille royale venait me voir : madame Élisabeth m'apportait souvent des drogues, qu'elle demandait comme pour elle. Tant de bontés me rendirent une partie de mes forces, et, au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnaissance et de l'admiration. Qui n'eût été touché de voir cette auguste famille suspendre, en quelque sorte, le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs?

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de M. le Dauphin, qui prouve jusqu'où allait la bonté de son cœur, et combien il profitait des exemples de vertu qu'il avait continuellement sous les yeux.

Un soir, après l'avoir couché, je me retirais pour faire place à la reine et aux princesses, qui venaient l'embrasser et lui donner le bonsoir dans son lit. Madame Élisabeth, que la surveillance des municipaux avait empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boîte[3] de pastilles[4] d'ipécacuana, en lui recommandant de me la donner lorsque je reviendrais. Les princesses remontèrent chez elles; le roi passa dans son cabinet, et j'allai souper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du roi, pour préparer le lit de sa majesté; j'étais seul, le jeune prince m'appela à voix basse : je fus très-surpris de ne pas le trouver endormi; et crai-

1 each one 2 each 3 box 4 lozenges

gnant qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cause. "C'est, me dit-il, que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, et je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner : il était temps que vous vinssiez, car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois." Les miens se remplirent de larmes; il s'en aperçut, m'embrassa, et deux minutes après il dormait profondément.

A cette sensibilité le jeune prince joignait beaucoup de grâces, et toute l'amabilité de son âge. Souvent, par ses naïvetés, l'enjouement[1] de son caractère, et ses petites espièglerie[2] il faisait oublier à ses augustes parents leur douloureuse situation : mais il la sentait lui-même; il se reconnaissait, quoique si jeune, dans une prison, et se voyait surveillé par des ennemis. Sa conduite et ses propos[3] avaient pris cette réserve que l'instinct, quand il s'agit[4] d'un danger, inspire peut-être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Tuileries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui aurait pu rappeler à la reine ou au roi quelque affligeant souvenir. Voyait-il arriver un municipal plus honnête que ses collègues, il courait au-devant de la reine, s'empressait de le lui annoncer, et lui disait, avec l'expression du contentement le plus marqué : "Maman, c'est aujourd'hui monsieur un tel[5]."

Un jour, comme il avait les yeux fixés sur un municipal qu'il dit reconnaître, celui-ci lui demanda dans quel endroit[6] il l'avait vu. Le jeune prince refusa constamment de répondre; puis se penchant vers la reine : "C'est, lui dit-il à voix basse, dans notre voyage de Varennes."

1 playfulness 2 frolics 3 talks 4 it is a question
5 so and so 6 place

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa sensibilité. Un tailleur de pierres[1] était occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre, pour y placer d'énormes verrous[2]; le jeune prince, pendant que cet ouvrier déjeunait, s'amusait avec ses outils[3]: le roi prit des mains de son fils le marteau[4] et le ciseau[5], lui montrant comment il fallait s'y prendre. Il s'en servit pendant quelques moments. Le maçon, attendri de voir ainsi le roi travailler, dit à sa majesté : "Quand vous sortirez de cette tour, vous pourrez dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison. — Ah! répondit le roi, quand et comment en sortirai-je?" M. le Dauphin versa des larmes : le roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et, rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grands pas.

Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par une autre, sous le titre de municipalité provisoire. Beaucoup de municipaux furent réélus : je crus d'abord que cette nouvelle municipalité serait mieux composée que l'ancienne, et j'espérais quelques changements favorables dans le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente[6]. Plusieurs de ces nouveaux commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs; ceux-ci étaient plus grossiers, mais il m'était aisé de profiter de leur indiscrétion naturelle pour apprendre tout ce qu'ils savaient. Je dus étudier les commissaires de cette nouvelle municipalité, pour distinguer leur conduite et leur caractère : les premiers étaient plus insolents, la méchanceté[7] des seconds était bien plus réfléchie.

Jusqu'à cette époque il n'y avait eu auprès du roi qu'un seul municipal, et un autre auprès de la

1 stone cutter 2 bolts 3 tools 4 hammer
5 chisel 6 expectation 7 wickedness

reine : la nouvelle municipalité ordonna qu'il y en aurait deux, et dès lors[1] il me fut beaucoup plus difficile de parler au roi et aux princesses; d'un autre côté, le conseil, qui jusque-là s'était tenu dans une des salles du palais du Temple, fut transféré dans une pièce de la tour au rez-de-chaussée. Les nouveaux municipaux voulaient surpasser le zèle des anciens, et ce zèle ne fut qu'une émulation de tyrannie.

Le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la commune, vint lire au roi un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus "couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instruments tranchants[2] dont on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte recherche tant sur leurs personnes que dans leurs appartements." Pendant cette lecture, le municipal avait la voix altérée; il était aisé de s'apercevoir de la violence qu'il se faisait à lui-même, et il a prouvé depuis, par sa conduite, qu'il n'avait consenti à être envoyé au Temple que pour chercher à être utile à la famille royale.

Le roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire[3] en maroquin[4] rouge : il en ôta des ciseaux et un canif. Les municipaux firent les recherches les plus exactes dans l'appartement, prirent les rasoirs, le compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instruments pour nettoyer les dents, et d'autres objets en or et en argent. De semblables recherches eurent lieu dans ma chambre, et il me fut ordonné de me fouiller.

Les municipaux montèrent ensuite chez la reine, lurent aux trois princesses le même arrêté, et enlevèrent jusqu'aux petits meubles utiles à leur travail.

1 from then 2 sharp 3 case 4 morocco leather

Une heure après, on me fit descendre à la chambre du conseil, et l'on me demanda si je n'avais pas connaissance des objets qui étaient restés dans le nécessaire que le roi avait remis dans sa poche. "Je vous ordonne, me dit un municipal nommé Sermaize, de reprendre ce soir le nécessaire. — Ce n'est point à moi, lui répondis-je, à mettre à exécution les arrêtés de la commune, ni à fouiller dans les poches du roi. — Cléry a raison, dit un autre municipal; c'était à vous (en s'adressant à Sermaize) à faire cette recherche."

On dressa procès-verbal de tous les objets enlevés à la famille royale, et on les distribua en paquets que l'on cacheta[1]. On m'ordonna ensuite de mettre ma signature au bas d'un arrêté qui m'enjoignait d'avertir[2] le conseil si je trouvais sur le roi, sur les princesses, ou dans leur appartement, des instruments tranchants. Ces différentes pièces furent envoyées à la commune.

On pourrait voir, en compulsant les registres du conseil du Temple, que j'ai été souvent forcé de signer des arrêtés et des demandes dont j'étais bien éloigné d'approuver la forme et la rédaction[3]. Je n'ai jamais rien signé, rien dit, rien fait, que d'après les ordres précis du roi ou de la reine. Un refus de ma part m'aurait éloigné[4] de leurs majestés, auxquelles j'avais consacré mon existence : ma signature au bas[5] de certains arrêtés n'avait d'autre objet que de faire connaître que ces pièces m'avaient été lues.

Le même Sermaize dont je viens de parler me conduisit alors dans l'appartement de sa majesté. Le roi était assis près de la cheminée, les pincettes à la main. Sermaize lui demanda, de la part du conseil, à

1 sealed 2 warn 3 wording 4 removed 5 at the bottom

voir ce qui était resté dans le nécessaire; le roi le tira de sa poche, et l'ouvrit : il y avait un tourne-vis[1], un tire-bourre[2], et un petit briquet[3]. Sermaize se les fit remettre. "Ces pincettes que je tiens en main ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant?" lui dit le roi en lui tournant le dos. Ce municipal étant descendu, j'eus occasion de rendre compte à sa majesté de tout ce qui s'était passé au conseil relativement à cette seconde recherche.

Au moment du diner, il s'éleva une contestation entre les commissaires. Les uns s'opposaient à ce que la famile royale se servit de fourchettes[4] et de couteaux ; d'autres consentaient à laisser les fourchettes. Enfin il fut décidé qu'on ne ferait aucun changement, mais qu'on enlèverait les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

La privation des petits meubles enlevés aux princesses leur devint d'autant plus sensible, qu'elles furent obligées de renoncer à différents ouvrages qui jusqu'alors avaient servi à les distraire dans les longues journées d'une prison. Un jour, madame Élisabeth cousait les habits du roi ; et n'ayant point de ciseaux elle rompait le fil[5] avec ses dents. "Quel contraste! lui dit le roi, qui la fixait avec attendrissement; il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil. —Ah! mon frère, répondit elle, puis-je avoir des regrets quand je partage vos malheurs?"

Cependant chaque jour amenait de nouveaux arrêtés, dont chacun était une nouvelle tyrannie. La brusquerie et la dureté des municipaux envers moi étaient plus remarquables que jamais. On venait de renouveler aux trois servants la défense de me parler, et tout me faisait craindre quelques nouveaux mal-

1 screw-driver 2 worm-screw 3 steel for flint 4 forks 5 thread

heurs. La reine et madame Élisabeth, frappées[1] du même pressentiment, me demandaient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvais leur en donner : je n'attendais ma femme que dans trois jours ; mon impatience était extrême.

Enfin, le jeudi, ma femme arriva. On me fit descendre au conseil ; elle affecta de parler à haute voix, pour éloigner les soupcons de nos nouveaux surveillants[2]; et pendant qu'elle me donnait des détails sur nos affaires domestiques, "Mardi prochain, me dit son amie, on conduit le roi à la convention ; le procès[3] va commencer; sa majesté pourra prendre un conseil : tout cela est certain."

VIII.—Procès du Roi.

Je ne savais comment annoncer directement au roi cette affreuse nouvelle : j'aurais voulu en instruire d'abord la reine ou madame Élisabeth ; mais j'étais dans les plus vives alarmes ; le temps pressait, et le roi m'avait défendu de lui rien cacher. Le soir, en le déshabillant, je lui rendis compte de tout ce que j'avais appris ; je lui fis même pressentir qu'on avait le projet, pendant le procès, de le séparer de sa famille; et j'ajoutai qu'il n'y avait plus que quatre jours pour concerter avec la reine quelque manière de correspondre avec elle. Je l'assurai que j'étais décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens[4]. L'arrivée du municipal ne me permit pas d'en dire davantage[5], et empêcha sa majesté de me répondre.

Le lendemain, au lever du roi, je ne pus trouver l'instant de lui parler : il monta avec son fils pour déjeuner chez les princesses; je l'y suivis. Après le dé-

1 struck 2 keepers 3 trial 4 the means 5 more

jeuner, il causa assez longtemps avec la reine, qui, par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il était question de tout ce que j'avais dit au roi. Je trouvai, dans le courant de la journée, une occasion d'entretenir madame Élisabeth; je lui peignis[1] combien il m'en avait coûté d'augmenter les peines du roi, en l'instruisant du jour où l'on devait commencer son procès. Elle me rassura, en me disant que le roi était sensible[2] à cette marque d'attachement de ma part. "Ce qui l'afflige le plus, ajouta-t-elle, c'est la crainte[3] d'être séparé de nous. Tâchez[4] d'avoir encore quelques renseignements."

Le soir, le roi me témoigna combien il était satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devait paraître à la convention. "Continuez, me dit-il, de chercher à découvrir quelque chose sur ce qu'ils veulent faire de moi; ne craignez jamais de m'affliger. Je suis convenu avec ma famille de ne pas paraître instruit, pour ne pas vous compromettre."

Plus le moment du procès approchait, et plus on me montrait de défiance; les municipaux ne répondaient à aucune de mes questions. J'avais déjà employé inutilement[5] différents prétextes pour descendre au conseil, où j'aurais pu me procurer de nouveaux détails à communiquer au roi, lorsqu'une commission chargée de vérifier les dépenses de la famille royale vint au Temple. On fut obligé de me faire descendre pour donner des renseignements, et j'appris, par un municipal bien intentionné, que la séparation du roi d'avec sa famille, arrêtée seulement par la commune, n'avait point encore été prononcée par l'assemblée nationale. Le même jour, Turgy m'apporta un journal où je trouvai le décret qui ordonnait de conduire le roi

1 depicted 2 sensitive 3 the fear 4 try 5 uselessly

à la barre de la convention; il me remit aussi un mémoire[1] sur le procès du roi, publié par M. Necker. Je n'eus d'autre moyen, pour communiquer ce journal et ce mémoire à la famille royale, que de les cacher sous un des meubles[2] dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le roi et les princesses.

Le 11 décembre 1792, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit aurait cruellement alarmé la famille royale, si elle n'en avait pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux commissaires de service : ils refusèrent de répondre.

A neuf heures, le roi et M. le Dauphin montèrent pour le déjeuner dans l'appartement des princesses. Leurs majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des municipaux. Ce tourment continuel pour la famille royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement,[3] au moment où tant de craintes devaient l'agiter, était un des raffinements les plus cruels de leurs tyrans, et l'une de leurs plus douces jouissances. Il fallut enfin se séparer. Le roi quitta la reine, madame Élisabeth et sa fille : leurs regards exprimaient ce qu'ils ne pouvaient pas se dire. M. le Dauphin descendit, comme les autres jours, avec le roi.

Ce jeune prince, qui engageait souvent sa majesté à faire avec lui une partie au siam, fit ce jour-là tant d'instances, que le roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. M. le Dauphin perdit toutes les parties,[4] et deux fois il ne put aller au delà[5] du nombre seize : "Toutes les fois que j'ai ce point de seize, dit il avec un

1 memorandum 2 furniture 3 effusion 4 rounds 5 beyond

léger dépit[1], je ne peux gagner la partie." Le roi ne répondit rien; mais je crus m'apercevoir que ce rapprochement de mots lui fit une certaine impression.

A onze heures, pendant que le roi donnait une leçon de lecture à M. le Dauphin, deux municipaux entrèrent, et dirent à sa majesté qu'ils venaient chercher[2] le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le roi voulut savoir le motif de cet enlèvement ; les commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres du conseil de la commune. Sa majesté embrassa tendrement son fils, et me chargea de le conduire. Revenu chez le roi, je lui dis que j'avais laissé le jeune prince dans les bras de la reine ; ce qui parut le tranquilliser Un des commissaires rentra pour lui annoncer que Chambon, maire de Paris, était au conseil, et qu'il allait monter. "Que me veut il? dit le roi.—Je l'ignore, répondit le municipal."

Sa majesté se promena quelques moments à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près le chevet[3] de son lit. La porte était à demi fermée, et le municipal n'osait entrer, afin, me disait il, d'éviter les questions. Une demi-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, le commissaire fut inquiet de ne plus entendre le roi : il entra doucement, le trouva la tête appuyée[4] sur l'une de ses mains, et paraissant profondément occupé. "Que me voulez-vous? lui dit le roi d'un ton élevé.—Je craignais, répondit le municipal, que vous ne fussiez incommodé. —Je vous suis obligé, repartit le roi avec l'accent de la plus vive douleur ; mais la manière dont on m'enlève mon fils m'est infiniment sensible." Le municipal ne répondit rien, et se retira.

Le maire ne parut qu'à une heure : il était

1 spite 2 came for 3 bedside 4 leaning

accompagné de Chaumette, procureur de la commune, de Coulombeau, secrétaire greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la garde nationale, qui avait avec lui ses aides de camp. Le maire dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la commune allait lui faire lecture. Ce décret portait que "Louis Capet serait traduit à la barre de la convention nationale. — Capet n'est pas mon nom, dit le roi ; c'est le nom d'un de mes ancêtres[1]. J'aurais désiré, monsieur, ajouta-t-il, que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre ; au reste, ce traitement est une suite[2] de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main." Je donnai à sa majesté sa redingote[3] et son chapeau, et elle suivit le maire de Paris. Une nombreuse escorte l'attendait à la porte du Temple.

Resté seul dans la chambre avec un municipal, j'appris de lui que le roi ne reverrait plus sa famille ; mais que le maire de Paris devait encore consulter quelques députés sur cette séparation. Je demandai à ce commissaire de me conduire auprès de M. le Dauphin, qui était chez la reine ; ce qui me fut accordé. Je n'en sortis qu'à six heures du soir, au moment où le roi revint de la convention. Les municipaux instruisirent la reine du départ du roi pour l'assemblée nationale, sans vouloir entrer dans aucun détail. Les princesses et M. le Dauphin descendirent comme de coutume pour dîner dans l'appartement du roi, et remontèrent ensuite.

1 Hugues Capet (987) 2 continuation 3 frock coat

L'après-dînée, un seul municipal resta près de la reine. C'était un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la section du Temple ; il se trouvait de garde à la tour pour la première fois, et paraissait moins méfiant et moins malhonnête[1] que la plupart de ses collègues. La reine lia[2] conversation avec lui, l'interrogea sur son état[3], ses parents, etc. Madame Élisabeth saisit ce moment pour passer dans sa chambre, et me fit signe de la suivre.

Entré chez elle, je la prévins que la commune avait arrêté de séparer le roi de sa famille ; que je craignais que cette séparation n'eût lieu dès le soir même ; qu'à la vérité la convention n'avait encore rien décidé, mais que le maire était chargé d'en faire la demande, et que sans doute il l'obtiendrait. "La reine et moi, me répondit cette princesse, nous nous attendons à tout, et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au roi. Il mourra[4] victime de sa bonté et de son amour pour son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avènement au trône. Qu'il est cruellement trompé ce peuple! La religion du roi et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette cruelle adversité. Enfin, ajouta cette vertueuse princesse les yeux remplis de larmes, Cléry, vous allez rester seul près de mon frère : redoublez, s'il est possible, de soins pour lui ; ne négligez aucun moyen de nous faire parvenir de ses nouvelles ; mais pour tout autre objet ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier." J'assurai madame Élisabeth de mon dévouement au roi, et nous convînmes des moyens à employer pour entretenir une correspondance.

1 rude 2 engaged 3 profession 4 will die

Turgy était le seul que je pusse mettre dans le secret ; mais je ne pouvais lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu que je continuerais de garder le linge et les habits de M. le Dauphin ; que tous les deux jours j'enverrais ce qui lui serait nécessaire, et que je profiterais de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passerait chez le roi. Ce plan fit naître[1] à madame Élisabeth l'idée de me remettre un de ses mouchoirs[2]. "Vous le retiendrez, me dit-elle, tant que mon frère se portera bien ; s'il arrivait qu'il fût malade, vous me l'enverriez dans le linge de mon neveu." La manière de le plier[3] devait indiquer le genre de maladie.

La douleur de cette princesse en me parlant du roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignait attacher à mes faibles services auprès de sa majesté, tout m'émut profondément. "Avez-vous entendu parler de la reine, me dit-elle avec une espèce de terreur ? Hélas ! que pourrait-on lui reprocher ? — Non, madame ; mais que peut-on reprocher au roi ? — Oh ! rien, non, rien. Mais peut-être regardent-ils le roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ; la reine, au contraire, et ses enfants, ne seraient pas un obstacle à leur ambition." Je pris la liberté de lui observer que sans doute le roi ne serait condamné qu'à la déportation ; que j'en avais entendu parler ; et que l'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il était vraisemblable qu'on y conduirait le roi et sa famille. "Je n'ai aucun espoir, me dit-elle, que le roi soit sauvé."

Je crus devoir ajouter que les puissances étrangères[4] s'occupaient des moyens de tirer[5] le roi de sa prison ; que Monsieur (Note *u*) et monseigneur le comte d'Artois

1 suggested 2 handkerchiefs 3 fold 4 foreign powers 5 to free

rassemblaient de nouveau tous les émigrés autour d'eux, et devaient les réunir aux troupes autrichiennes et prussiennes ; que l'Espagne et l'Angleterre feraient des démarches[1] ; que toute l'Europe était intéressée à prévenir la mort du roi ; et qu'ainsi la convention aurait de sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de sa majesté.

Cette conversation durait depuis une heure, lorsque madame Élisabeth, à qui je n'avais jamais parlé aussi longtemps, craignant l'arrivée des nouveaux municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la reine. Tison et sa femme, qui me surveillaient sans cesse, observèrent que j'étais resté longtemps chez madame Élisabeth, et qu'il était à craindre que le commissaire ne s'en fût aperçu. Je leur répondis que cette princesse m'avait entretenu de son neveu, qui probablement demeurerait désormais[2] auprès de sa mère.

Un instant après, je rentrai dans la chambre de la reine, à qui madame Élisabeth venait de faire part[3] de sa conversation avec moi, et des moyens que nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa majesté daigna m'en témoigner sa satisfaction.

A six heures, les commissaires me firent descendre au conseil ; ils me lurent un arrêté de la commune, qui m'ordonnait de ne plus avoir aucune communication avec les trois princesses ni avec le jeune prince, parce que j'étais destiné à servir le roi seul. Il fut même arrêté dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte le roi au secret, que je ne coucherais point dans son appartement ; je devais loger dans la petite tour, et n'être conduit chez sa majesté qu'au moment où elle aurait besoin de moi.

1 would take steps 2 henceforth 3 to impart

A six‿heures et demie, le roi arriva; il paraissait fatigué, et son premier soin fut de demander qu'on le conduisît chez sa famille. On s'y refusa, sous prétexte qu'on n'avait point d'ordres ; il‿insista pour qu'au moins‿on la prévînt de son retour, ce qu'on lui promit. Le roi m'ordonna de demander son souper pour huit‿heures et demie ; il‿employa ces deux‿heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours‿entouré de quatre municipaux.

A huit‿heures et demie, j'allai prévenir sa majesté que le souper était servi : elle demanda aux commissaires si sa famille ne descendrait pas ; on ne fit‿aucune réponse. "Mais‿au moins, dit le roi, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses‿effets[1] étant‿ici ?" Même silence. Après le souper, le roi insista de nouveau[2] sur le désir de voir sa famille ; on lui répondit qu'il fallait‿attendre la décision de la convention. Je donnai alors ce qui était nécessaire pour le coucher du jeune prince.

Le soir, pendant que je le déshabillais, le roi me dit : "J'étais bien‿éloigné[3] de penser‿à toutes les questions qui m'ont‿été faites." Il se coucha avec beaucoup de tranquillité. L'arrêté de la commune, relatif‿à mon‿éloignement pendant la nuit, n'eut pas son‿exécution. Il‿aurait‿été trop pénible[4] pour les municipaux de m'aller chercher chaque fois que le roi aurait‿eu besoin de mon service.

Le lendemain 12, le roi n'eut pas plutôt‿aperçu un municipal, qu'il s'informa s'il‿y avait‿une décision sur la demande qu'il‿avait faite de voir sa famille. On lui répondit qu'on‿attendait‿encore les‿ordres. Il pria ce même municipal d'aller s'informer de la santé des princesses et de celle de M. le Dauphin,

1 his clothes 2 anew 3 very far 4 hard on

et de leur annoncer qu'il se portait bien. Le commissaire l'assura à son retour que sa famille jouissait d'une bonne santé[1]. Le roi me donna ordre de faire monter le lit de son fils chez la reine, où ce jeune prince avait passé la nuit sur un des matelas[2] de cette princesse.

Je priai sa majesté d'attendre la décision de la convention. "Je ne compte sur aucun égard[3], sur aucune justice, me répondit sa majesté; mais attendons."

Le même jour, une députation de la convention, composée de quatre députés, apporta le décret qui autorisait le roi à prendre un conseil. Le roi déclara qu'il choisissait M. Target, à son défaut M. Tronchet, ou tous les deux, si la convention nationale y consentait. Les députés firent signer au roi sa demande, et signèrent après lui. Le roi ajouta qu'il serait nécessaire qu'on lui fournit du papier, des plumes et de l'encre. Sa majesté donna l'adresse de la maison de campagne de M. Tronchet, et dit qu'elle ignorait où demeurait M. Target.

Le 13, au matin, la même députation revint au Temple, et dit au roi que M. Target avait refusé d'être son conseil; que l'on avait envoyé chercher M. Tronchet, et que sans doute il viendrait dans la journée. Elle lui fit ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la convention par MM. Sourdat, Huet, Guillaume, et de Malesherbes, ancien premier président de la cour des aides de Paris, et depuis[4] ministre de la maison du roi.

Sa majesté répondit à la députation :

"Je suis sensible aux offres que me font les personnes qui demandent à me servir de conseil, et je vous prie de leur en témoigner ma reconnaissance.

1 health 2 mattress 3 regard 4 since then

J'accepte M. de Malesherbes pour mon conseil ; si M. Tronchet ne peut me prêter ses services, je me concerterai avec M. de Malesherbes pour en choisir un autre."

Le 14 décembre, M. Tronchet eut une conférence avec sa majesté, comme le permettait le décret. Le même jour, M. de Malesherbes fut introduit à la tour : le roi courut au-devant de ce respectable vieillard, qu'il serra[1] tendrement dans ses bras ; et cet ancien ministre fondit en larmes à la vue[2] de son maître, soit qu'il se rappelât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux prises[3] avec le malheur. Comme le roi avait la permission de conférer avec ses conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, afin qu'il pût parler plus librement à M. de Malesherbes. Un municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir, et me défendit de la fermer à l'avenir[4]. Je rouvris la porte ; mais sa majesté était déjà dans la tourelle qui lui servait de cabinet.

Le roi et M. de Malesherbes parlèrent très-haut dans cette première conférence. Les commissaires qui étaient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation, et purent l'entendre. M. de Malesherbes étant sorti, je rendis compte à sa majesté de la défense qui m'avait été faite par le municipal, et de l'attention avec laquelle les commissaires avaient écouté la conférence ; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre quand elle serait avec ses conseils, ce qu'elle fit.

Le 15, le roi reçut la réponse relative à sa famille. Le décret portait, en substance, "que la reine et madame Élisabeth ne communiqueraient point avec le roi pendant le cours du procès ; que ses enfants vien-

1 pressed 2 sight 3 struggling 4 in the future

draient près de lui s'il le désirait, mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère, ni leur tante, qu'après le dernier interrogatoire." Aussitôt qu'il me fut possible de parler au roi en particulier, je lui demandai ses ordres. "Vous voyez, me dit le roi, la cruelle alternative où ils viennent de me placer ; je ne puis me résoudre à avoir mes enfants avec moi : pour ma fille, cela est impossible ; et pour mon fils, je sens tout le chagrin que la reine en éprouverait. Il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice." Sa majesté m'ordonna une seconde fois de faire transporter le lit du jeune prince, ce que j'exécutai sur-le-champ. Je gardai son linge et ses habits ; et tous les deux jours j'envoyais ce qui lui était nécessaire, comme j'en étais convenu avec madame Élisabeth.

Le 16, à quatre heures après dîner, il vint une autre députation de quatre membres de la convention, faisant partie de la commission des vingt et un, nommée pour examiner le procès du roi. Ils étaient accompagnés d'un secrétaire, d'un huissier, et d'un officier de la garde de la convention ; ils apportaient au roi son acte d'accusation, et les pièces relatives à son procès ; la plupart trouvées aux Tuileries dans une armoire[1] secrète de l'appartement de sa majesté, nommée, par le ministre Rolland, armoire de fer.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit : toutes furent lues et paraphées par le roi, ainsi qu'une copie de chacune d'elles qu'on laissa entre ses mains. Le roi était assis à une grande table, M. Tronchet à côté, les députés vis-à-vis. Après la lecture de chaque pièce, Valazé demandait au roi : "Avez-vous connaissance[2]? etc." Il répondait oui ou non, sans

1 closet 2 any knowledge of

autre explication. Un autre député les lui faisait signer, ainsi que la copie qu'un troisième proposait de lui lire chaque fois, ce dont sa majesté le dispensait[1] toujours. Le quatrième faisait l'appel des pièces par liasses[2] et par numéros, et le secrétaire les enregistrait à mesure qu'elles étaient remises au roi.

Sa majesté interrompit la séance pour demander aux conventionnels s'ils voulaient souper ; ils y consentirent : je leur fis servir une volaille[3] froide et quelques fruits, dans la salle à manger. M. Tronchet ne voulut rien accepter, et resta seul avec le roi dans sa chambre.

Un municipal nommé Merceraut, alors tailleur de pierres[4] et ancien président de la commune de Paris, quoique porteur de chaises à Versailles avant la révolution, se trouvait ce jour-là de garde au Temple pour la première fois. Il était vêtu de son habit de travail en lambeaux[5], avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de peau[6], et une écharpe[7] aux trois couleurs. Cet homme avait affecté de s'étendre auprès du roi dans un fauteuil, tandis que sa majesté était sur une chaise ; il tutoyait[8], le chapeau sur la tête, ceux qui lui adressaient la parole. Les membres de la convention en furent étonnés ; et, pendant qu'ils soupaient, l'un d'eux me fit plusieurs questions sur ce Merceraut, et sur la manière dont la municipalité traitait le roi. J'allais répondre, lorsqu'un autre commissaire dit à ce conventionnel de cesser ses questions ; qu'il était défendu de me parler, et qu'on lui donnerait à la chambre du conseil tous les détails qu'il pourrait désirer. Le député, craignant de s'être compromis, ne répliqua rien.

1 exempted 2 bundles 3 chicken 4 stone cutter
5 in rags 6 skin apron 7 scarf 8 said thee and thou

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui présentait, sa majesté aperçut la déclaration qu'elle fit à son retour de Varennes, lorsque MM. Tronchet, Barnave et Duport furent nommés par l'assemblée constituante pour la recevoir. Cette déclaration était signée du roi et des députés. "Vous reconnaissez cette pièce pour authentique? dit le roi à M. Tronchet ; voilà votre signature."

Quelques unes des liasses renfermaient des projets de constitution apostillés[1] de la main de sa majesté : plusieurs de ces notes étaient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon ; on présenta aussi au roi des registres de la police, dans lesquels étaient des dénonciations faites et signées par des serviteurs de sa majesté : cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs[2] n'avaient feint de rendre compte de ce qui se passait chez le roi ou chez la reine, au château des Tuileries, que pour donner plus de vraisemblance[3] à leurs calomnies.

Lorsque la députation fut sortie, le roi prit quelque nourriture et se coucha, sans se plaindre de la fatigue qu'il avait éprouvée. Il me demanda seulement si l'on avait retardé le souper de sa famille : sur ma réponse négative, "J'aurais craint, dit-il, que ce retard ne lui eût donné de l'inquiétude." Il eut même la bonté de me faire un reproche de ce que je n'avais pas soupé avant lui.

Quelques jours après, les quatre députés membres de la commission des vingt et un revinrent au Temple. Ils firent lecture au roi de cinquante et une nouvelles pièces, qu'il signa et parafa, comme les précédentes ; ce qui faisait, en tout, cent cinquante-huit pièces, dont on lui laissa les copies.

1 annotated 2 informers 3 likelihood

Depuis le 14 jusqu'au 26 décembre, le roi vit régulièrement ses conseils ; ils venaient à cinq heures du soir, et se retiraient à neuf. M. Desèze leur fut adjoint. Tous les matins, M. de Malesherbes apportait à sa majesté les papiers-nouvelles, et les opinions imprimées des députés relatives à son procès. Il préparait le travail de chaque soirée, et restait avec sa majesté une heure ou deux. Le roi daignait souvent me donner à lire quelques unes de ces opinions, et me disait ensuite : "Comment trouvez-vous l'opinion d'un tel? — Je manque de termes pour exprimer mon indignation, répondais-je à sa majesté ; mais vous, sire, comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur? — Je vois jusqu'où va la méchanceté[1] des hommes, me disait le roi ; et je ne croyais pas qu'il s'en trouvât de semblables." Sa majesté ne se couchait jamais sans avoir lu ces différentes pièces ; et, pour ne pas compromettre M. de Malesherbes, elle avait ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poêle[2] de son cabinet.

J'avais déjà trouvé un moment favorable pour parler à Turgy, et pour le charger de faire passer à madame Élisabeth des nouvelles du roi. Turgy me prévint le lendemain que cette princesse, en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avait glissé un petit papier écrit avec des piqûres d'épingle,[3] par lequel elle me disait de prier le roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir, je fis part à sa majesté du désir de madame Élisabeth. Comme on lui avait donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le roi écrivit à sa sœur un billet décacheté[4], en me disant qu'il ne contenait rien qui pût me compromettre, et que j'en prisse lecture. Sur ce dernier point, je

1 wickedness 2 stove 3 pin prickings 4 unsealed

suppliai sa majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain, je remis le billet à Turgy, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil[1] qu'il jeta sous mon lit, en passant près de la porte de ma chambre. Sa majesté vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa famille eût réussi; je lui observai qu'il était facile de continuer cette correspondance. Le roi me remettait les billets; j'avais soin d'en diminuer le volume, et de les couvrir de fil de coton. Turgy les trouvait dans l'armoire où étaient les assiettes pour le service de la table, et se servait de différents moyens pour me rendre les réponses; lorsque je les donnais au roi, il me disait toujours avec bonté: "Prenez garde, c'est trop vous exposer."

La bougie[2] que me faisaient remettre les commissaires était en paquets ficelés. Lorsque j'eus de la ficelle[3] en assez grande quantité, j'annonçai au roi qu'il ne tenait[4] qu'à lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à madame Élisabeth, qui était logée au-dessus de moi, et dont la fenêtre répondait perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquait à ma chambre. La princesse, pendant la nuit, pouvait attacher ses lettres à cette ficelle, et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui était au-dessous de la sienne. Un abat-jour en forme de hotte[5], placé à chaque fenêtre, ne permettait pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin: le même moyen pouvait servir à la princesse pour recevoir des réponses. On pouvait aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre, dont les princesses étaient privées. "Voilà un bon projet, me dit sa majesté; nous en ferons

1 ball of thread 2 candles 3 string 4 it depended 5 dosser

usage, si celui dont nous nous sommes servis jusqu'aujourd'hui devient impracticable." Effectivement le roi l'employa dans la suite. Il attendait toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance ; alors je fermais la porte de ma chambre et celle du corridor, je causais avec les commissaires de la commune, ou je les engageais à jouer, pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce temps que Marchand, garçon servant, père de famille, qui venait de recevoir ses appointements de deux mois, montant à la somme de deux cents livres, fut volé dans le Temple : cette perte était considérable pour lui. Le roi, qui avait remarqué sa tristesse, en ayant appris la cause, me dit de remettre à Marchand la somme de deux cents livres, en lui recommandant de n'en parler à personne ; surtout qu'il ne cherchât pas à le remercier, car, ajouta-t-il, il se perdrait. Marchand fut sensible au bienfait de sa majesté, mais il le fut encore plus à la défense de lui en témoigner sa reconnaissance.

Depuis sa séparation d'avec la famille royale, le roi refusa constamment de descendre dans le jardin. Quand on lui en faisait la proposition, il répondait : "Je ne peux me résoudre à sortir seul; la promenade ne m'était agréable qu'autant que j'en jouissais avec ma famille." Mais, quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissait échapper ni plaintes ni murmures : il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour, il puisait dans son cabinet de lecture les forces qui soutenaient son courage ; en sortait-il, c'était pour se livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignait me traiter comme si j'avais été plus que

son serviteur ; il traitait les municipaux de garde auprès de sa personne comme s'il n'avait pas eu à s'en plaindre, et causait avec eux comme autrefois avec ses sujets. C'était des objets relatifs à leur état qu'il les entretenait, de leur famille, de leurs enfants, des avantages et des devoirs de leur profession. Ceux qui l'entendaient étaient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connaissances, et de la manière dont elles étaient classées dans sa mémoire. Ses conversations n'avaient pas pour but de le distraire de ses maux ; sa sensibilité était vive et profonde, mais sa résignation était encore supérieure à ses malheurs.

Le mercredi 19 décembre, on apporta comme à l'ordinaire le déjeuner du roi : ne pensant pas aux Quatre-Temps[1], je le lui présentai : "C'est aujourd'hui jour de jeûne[2]," me dit ce prince. Je reportai le déjeuner dans la salle. "A l'exemple de votre maître, vous jeunerez sans doute aussi ?" me dit d'un ton railleur un municipal. "Non, monsieur ; j'ai besoin aujourd'hui de déjeuner," lui répondis-je. Quelques jours après, sa majesté me donna à lire un journal que lui avait apporté M. de Malesherbes, et où se trouvait cette anecdote, entièrement défigurée. "Lisez, me dit le roi ; vous verrez qu'on vous traite de malicieux ; ils auraient sans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite."

Le même jour 19, le roi me dit à son dîner, devant trois ou quatre municipaux : "Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal[3] qu'aujourd'hui." Je compris aussitôt sa majesté. "C'était le jour où naquit[4] ma fille, continua le roi. Aujourd'hui son

1 Ember-days 2 fasting 3 earlier 4 was born

jour de naissance[1], répéta-t-il avec attendrissement[2], et être privé de la voir !..." Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et il régna pour un moment un silence respectueux.

Madame Royale ayant désiré un almanach dans la forme du petit calendrier de la cour, le roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette[3] pour lui de l'Almanach de la république, qui avait remplacé l'Almanach royal : il le parcourait souvent, et en notait les noms avec un crayon.

Le roi devait bientôt paraître pour la seconde fois à la barre de la convention. Il n'avait pu se faire la barbe[4] depuis qu'on avait enlevé ses rasoirs, et il en souffrait beaucoup, ce qui le forçait de se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche. Le roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir, mais qu'il ne voulait pas en parler lui-même aux municipaux. Je pris la liberté de lui observer que, s'il paraissait ainsi à l'assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie en agissait le conseil général. "Je ne dois pas, me répondit sa majesté, chercher à intéresser sur mon sort." Je m'adressai aux commissaires, et la commune décida le lendemain qu'on rendrait les rasoirs du roi, mais qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence de deux municipaux.

IX. — Testament de Louis XVI.

Les trois jours qui précédèrent Noël, le roi écrivit plus qu'à l'ordinaire ; on avait alors le projet de le faire rester aux Feuillants un jour ou deux, pour le juger sans désemparer[5]. On m'avait même donné ordre de me préparer à le suivre, et de disposer ce qui

5 birth-day 2 tenderness 3 to purchase 4 to shave 5 to quit

pourrait lui être nécessaire ; mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de Noël que sa majesté écrivit son testament[1]; je l'ai lu et copié, à l'époque où il fut remis au conseil du Temple ; il était écrit en entier de la main du roi, avec quelques ratures[2]. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleste de son innocence et de sa piété :

"Au nom de la très-sainte Trinité, du Père et du Fils, et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi Louis XVI du nom, roi de France, étant depuis quatre mois renfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque[3], même depuis le onze du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante ; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments.

"Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur ; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier.

"Je meurs[4] dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés.

Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai

1 his will 2 words crossed out 3 whatever 4 I die

cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance[1] de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

"Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait ; je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés[2].

"Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet ; et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

"Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang[3] ou par quelque autre manière que ce puisse[4] être ; je prie Dieu, particulièrement, de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis long-

1 belief 2 sins 3 parentage 4 might

temps avec moi ; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

"Je recommande mes enfants à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux : je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

"Je prie ma femme de me pardonner tous les maux[1] qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

"Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

"Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer[2] qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens ; qu'il doit oublier toute haine[4] et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ;

1 evils 2 to think 3 owes himself 4 hatred

qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en règnant suivant les lois : mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter, et le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire ; et qu'autrement, étant lié[1] dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible[2] qu'utile.

"Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

"Je sais qu'il y a plusieurs personnes, de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne (souvent, dans les moments de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

"Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé : d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens[3] à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parents ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré : je les prie d'en recevoir tous mes remerciments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre, si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

1 tied 2 hurtful 3 people

"Je courais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Huë, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé[1] en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, dès soins duquel j'ai eu tout lieu[2] de me louer[3] depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes[4], mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

"Je pardonne encore très-volontiers[5], à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes[6] dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent, dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser!

"Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, de recevoir ici tous mes remerciments, et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

"Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

"Fait double, à la tour du Temple, le 15 décembre 1792."

"LOUIS."

Le 26 décembre, le roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de l'assemblée : j'en avais fait prévenir[7] la reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes ne l'effrayassent pas. Sa ma-

1 escaped 2 reason 3 congratulate 4 clothes 5 willingly
6 annoyances 7 to inform

jesté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir, toujours sous la surveillance de Chambon et de Santerre. MM. de Malesherbes, Desèze et Tronchet vinrent le même soir, au moment où le roi sortait de table : il leur offrit de prendre quelques rafraîchissements : M. Desèze fut le seul qui accepta. Sa majesté lui témoigna sa reconnaissance des soins qu'il s'était donnés pour prononcer son discours ; ces messieurs passèrent ensuite dans son cabinet.

Le lendemain, sa majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée[1], après avoir demandé aux municipaux si elle pouvait me la donner sans inconvénient. Le commissaire Vincent, entrepreneur de bâtiments[2], qui a rendu à la famille royale tous les services qui dépendaient de lui, se chargea d'en porter secrètement un exemplaire[3] à la reine : il profita du moment où le roi le remerciait de ce petit service, pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu : sa majesté détacha sa cravate, et lui en fit présent. Une autre fois, elle donna ses gants[4] à un autre municipal, qui désira les avoir par le même motif. Même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étaient sacrées.

Le 1er janvier, j'approchai du lit du roi, et lui demandai à voix basse la permission de lui présenter mes vœux les plus ardents pour la fin de ses malheurs. "Je reçois vos souhaits[5], " me dit-il avec affection, en me tendant une de ses mains, que je baisai et arrosai de mes larmes. Aussitôt qu'il fut levé, il pria un municipal d'aller de sa part savoir des nouvelles de sa famille, et de lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les municipaux furent émus par le ton dont ces paroles si déchirantes, relativement à la situ-

1 printed 2 contractor 3 a copy 4 gloves 5 wishes

ation où était le roi, furent prononcées. "Pourquoi, me dit l'un d'eux, lorsque le roi fut rentré dans sa chambre, ne demande-t-il pas à voir sa famille? A présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffrirait aucune difficulté ; c'est à la convention qu'il faudrait s'adresser." Le municipal qui était allé chez la reine rentra, et annonça à sa majesté que sa famille la remerciait de ses vœux, et lui adressait les siens. "Quel jour de nouvelle année!" dit le roi.

Le même soir, je pris la liberté de lui observer que j'étais presque certain du consentement de la convention, si sa majesté demandait qu'il lui fût permis de voir sa famille. "Dans quelques jours, me dit le roi, ils ne me refuseront pas cette consolation ; il faut attendre."

Plus le moment du jugement approchait, plus mes craintes et mes angoisses augmentaient; je faisais mille questions aux municipaux, et tout ce que j'en apprenais ajoutait à mes terreurs. Ma femme venait me voir toutes les semaines, et me rendait un compte exact de ce qui se passait dans Paris. L'opinion publique paraissait toujours favorable au roi : elle se manifesta même avec éclat au Théâtre français et à celui du Vaudeville. On représentait au premier *l'Ami des lois* ; toutes les allusions au procès de sa majesté furent saisies et applaudies avec transport. Au Vaudeville, un des personnages dans la *Chaste Suzanne*, disait aux deux vieillards : "Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble?" Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au roi un exemplaire de l'Ami des lois. Je lui disais souvent, et j'étais presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la convention, opposés les uns aux autres, ne prononceraient que la peine de la réclusion ou

de la déportation. "Puissent-ils, me répondit sa majesté, avoir cette modération pour ma famille! je n'ai de crainte que pour-elle."

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. Pariseau, rédacteur de la *Feuille du jour*, était-à la disposition du roi; qu'on me priait de demander ses-ordres, et que cette somme serait remise entre les mains de M. de Malesherbes, si sa majesté le désirait. J'en rendis compte au roi. "Remerciez bien ces personnes de ma part, me répondit-il : je ne peux-accepter leurs-offres généreuses; ce serait les-exposer." Je le priai d'en parler au moins-à M. de Malesherbes, ce qu'il me promit.

La correspondance de leurs majestés continuait toujours. Le roi, instruit que madame Royale était malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La reine, après bien des sollicitations, obtint qu'on fit-entrer au Temple M. Brunier, médecin des-enfants de France; cette nouvelle parut le tranquiliser.

Le mardi 15 janvier, veille du jugement du roi, ses conseils vinrent comme de coutume. MM. Desèze et Tronchet prévinrent sa majesté de leur absence pour le lendemain.

Le mercredi 16, M. de Malesherbes resta assez longtemps-avec le roi, et dit-à sa majesté, en sortant, qu'il viendrait lui rendre compte de l'appel nominal aussitôt qu'il-en saurait le résultat; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le 17 au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour 16, à six-heures du soir, quatre municipaux-entrèrent dans la chambre, et lurent-au roi un-arrêté de la commune, portant-en substance "qu'il serait gardé à vue jour-et nuit par lesdits mu-

nicipaux, et que deux d'entre‿eux passeraient la nuit à côté de son lit." Le roi demanda si son jugement était prononcé : l'un d'eux (du Roure) commença par s'asseoir dans le fauteuil de sa majesté, qui était restée debout : il répondit‿ensuite qu'il ne s'inquiétait pas de ce qui se passait‿à la convention ; que cependant il‿avait‿entendu dire qu'on‿en‿était‿encore à l'appel nominal. Quelques moments‿après, M. de Malesherbes entra, et annonça au roi que l'appel nominal n'était pas‿encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée d'une chambre‿où logeait le porteur debois au palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple‿entra dans la cour. Un municipal vint, tout‿effrayé, dire à M. de Malesherbes de se retirer sur-le-champ. M. de Malesherbes sortit après‿avoir promis‿au roi de revenir l'instruire de son jugement. "Quelle est la cause de votre frayeur? demandai-je à ce commissaire. — On‿a mis le feu au Temple, me dit‿il ; on l'a mis‿exprès pour sauver Capet dans le tumulte ; mais je viens de faire environner les murs par‿une forte garde." Bientôt‿on apprit que le feu était‿éteint, et que c'était‿un simple‿accident.

Hereafter the linkings and silent e's will no longer be given. It may be suggested that the master should ask of his pupils to mark them with a pencil, so as to see if they understand the subject.

X. — Condamnation à Mort.

Le jeudi 17 janvier, M. de Malesherbes entra vers les neuf heures du matin ; j'allai au-devant de lui. "Tout est perdu, me dit-il ; le roi est condamné." Le roi, qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce ministre se précipita à ses pieds : il était étouffé[1] par ses sanglots[2], et fut plusieurs moments sans pouvoir parler. Le roi le releva, et le serra contre son sein[3] avec affection. M. de Malesherbes lui apprit le décret de condamnation à la mort; le roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion : il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

M. de Malesherbes rendit compte à sa majesté du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, parents, ennemis personnels, laïques, ecclésiastiques, députés absents, tous avaient opiné[4]; et, malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avaient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le roi était coupable, n'avaient obtenu qu'une majorité de cinq voix ; plusieurs députés n'avaient voté la mort qu'avec sursis[5]. On avait ordonné un second appel nominal sur cette question ; et il était à présumer que les voix de ceux qui voulaient retarder l'exécution du régicide, joints aux suffrages qui n'étaient pas pour la peine capitale, formeraient la majorité. Mais, aux portes de l'assemblée, des assassins, dévoués au duc d'Orléans et à la députation de Paris, effrayaient de leurs cris, menaçaient de leurs poignards[6] quiconque refuserait d'être leur complice; et, soit stupeur, soit indifférence, la capitale[7] ou n'osa[8] ou ne voulut rien entreprendre pour sauver son roi.

1 choked 2 sobs 3 heart 4 given their opinion 5 delay
6 daggers 7 Paris 8 dared not

M. de Malesherbes se disposait à sortir : le roi obtint de l'entretenir en particulier ; il le conduisit dans son cabinet, en ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa majesté le reconduisit jusqu'à la porte d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le soir, et de ne point l'abandonner dans ses derniers moments. "La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému," me dit le roi en rentrant dans sa chambre, où je l'attendais.

Depuis l'entrée de M. de Malesherbes, un tremblement universel s'était emparé de moi. Je préparai cependant tout ce qui était nécessaire pour que le roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même ; debout[1] et en face, je tenais son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avais pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître : je le fixai par hasard, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvais rappela au roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue, mes genoux se dérobèrent sous moi ; le roi, qui s'aperçut de ma défaillance[2], me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi-voix : "Allons, plus de courage!" Il était observé ; un langage muet lui peignit toute mon affliction, il y parut sensible ; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité ; ensuite je l'habillai.

Sa majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupée à lire ou à se promener. Dans la soirée, je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvait avoir besoin de mon service. "Vous avez, me dit le roi, entendu le récit de mon jugement? — Ah! sire, lui dis-je, espérez un sursis : M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse.

1 standing 2 fainting fit

—Je ne cherche aucun espoir[1], me répondit le roi; mais je suis bien affligé de ce que M. d'Orléans, mon parent, a voté ma mort : lisez cette liste." Il me remit alors la liste de l'appel nominal, qu'il tenait à la main. "Le public, lui dis-je, murmure hautement : Dumouriez est à Paris ; on dit qu'il est porteur du vœu[2] de son armée contre le procès que l'on a fait à votre majesté. Le peuple est révolté de l'infâme conduite de M. d'Orléans. Le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'assemblée. Enfin l'on assure que les conventionnels craignent une émeute[3] populaire. —Je serais bien fâché[4] qu'elle eût lieu, répondit le roi; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, ajouta ce prince; mais je ne puis envisager sans frémir[5] le sort[6] cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants!... Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir? Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France." Puis, après un moment de silence : "Oh! mon Dieu, était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices? N'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français?" En prononçant ces paroles, il me serrait les mains; pénetré d'un saint respect, j'arrosai les siennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état. Le roi attendit vainement M. de Malesherbes. Le soir, il me demanda s'il s'était présenté : j'avais fait la même question aux commissaires, tous m'avaient répondu que non.

1 hope 2 wish 3 riot 4 sorry 5 shuddering 6 fate

Le vendredi 18, le roi ne reçut aucune nouvelle de M. de Malesherbes; il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé sous sa main, il y lut un logogryphe[1] qu'il me donna à deviner; j'en cherchai le mot inutilement. "Comment, vous ne le trouvez pas? Il m'est pourtant bien applicable dans ce moment, me dit-il; le mot est sacrifice." Le roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque le volume de l'Histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles Ier: il en fit la lecture les jours suivants. J'appris, à cette occasion, que sa majesté avait lu deux cent cinquante volumes, depuis son entrée au Temple. Le soir, je pris la liberté de lui observer qu'elle ne pouvait être privée de ses conseils que par un décret de la convention, et qu'elle devrait demander qu'on leur permît d'entrer dans la tour. "Attendons jusqu'à demain, me répondit le roi."

Le samedi 19, à neuf heures du matin, un municipal nommé Gobeau entra, un papier à la main: il était accompagné du concierge[2] de la tour, nommé Mathey, qui portait une écritoire. Le municipal dit au roi qu'il avait ordre d'inventorier les meubles et autres effets: sa majesté me laissa avec lui, et se retira dans sa tourelle. Alors, sous le prétexte d'un inventaire, le municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour être certain, disait-il, qu'aucune arme ni instrument tranchant n'avaient été cachés dans la chambre de sa majesté. Il restait à fouiller un petit bureau dans lequel étaient des papiers: le roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs[3], de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avait trois rouleaux[4] au fond[5] d'un tiroir: on voulut en examiner le contenu. "C'est, dit le roi, de l'argent qui

1 riddle 2 janitor 3 drawers 4 rolls 5 bottom

ne m'appartient pas; il est à M. de Malesherbes; je l'avais préparé pour le lui rendre." Les trois rouleaux contenaient trois mille livres en or; sur chaque rouleau le roi avait écrit, de sa main : "A M. de Malesherbes."

Pendant qu'on faisait les mêmes recherches dans la tourelle, sa majesté rentra dans sa chambre, et voulut se chauffer. Le concierge Mathey était dans ce moment devant la cheminée, tenant son habit retroussé[1], et tournant le dos au feu. Le roi ne pouvant se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent concierge restant toujours à la même place, sa majesté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu. Mathey se retira; les municipaux sortirent aussi, après avoir terminé leurs recherches.

Le soir, le roi dit aux commissaires de demander à la commune les motifs qui s'opposaient à l'entrée de ses conseils dans la tour, désirant au moins s'entretenir avec M. de Malesherbes; ils promirent d'en parler, mais l'un d'eux avoua qu'il leur avait été défendu de faire part au conseil général d'aucune demande de Louis XVI, à moins qu'elle ne fût écrite et signée de sa main. "Pourquoi, répondit le roi, m'a-t-on laissé depuis deux jours ignorer ce changement?" Il écrivit alors un billet, et le remit aux municipaux : on ne le porta que le lendemain matin à la commune. Le roi demandait de voir librement ses conseils, et se plaignait de l'arrêté qui ordonnait de le garder à vue le jour comme la nuit. "On doit sentir, écrivait-il à la commune, que, dans la position où je me trouve, il est très pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir."

Le dimanche 20 janvier, le roi, dès son lever, s'in-

1 turned up

forma des municipaux s'ils avaient fait part de sa demande au conseil de la commune : ils l'assurèrent qu'elle avait été portée sur-le-champ. Vers les dix heures j'entrai dans la chambre du roi, qui me dit aussitôt : "Je ne vois point arriver M. de Malesherbes. — Sire, lui dis-je, je viens d'apprendre qu'il s'est présenté plusieurs fois; mais l'entrée de la tour lui a toujours été refusée. — Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le roi : la commune aura sans doute prononcé sur ma lettre." Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venaient de sonner, on ouvre tout à coup la porte ; c'était le conseil exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois : Garat, ministre de la justice ; Lebrun, ministre des affaires étrangères ; Grouvelle, secrétaire du conseil; le président et le procureur général syndic du département, le maire et le procureur de la commune, le président et l'accusateur public du tribunal criminel. Santerre, qui devançait les autres, me dit : "Annoncez le conseil exécutif." Le roi, qui avait entendu beaucoup de mouvement, s'était levé, et avait fait quelques pas ; mais, à la vue de ce cortège, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre, dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étais près de lui. Garat, le chapeau sur la tête, porta la parole, et dit : "Louis, la convention nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier ; le secrétaire du conseil va vous en faire lecture." Alors Grouvelle, secrétaire, déploya le décret, et le lut d'une voix faible et tremblante.

Article premier. La convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de

conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

Art. II. La convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

Art. III. La convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine[1] d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

Art. IV. Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour[2] à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du roi. Je remarquai seulement qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste, qu'il porta sur tous ceux qui l'environnaient, leur annonça que la mort était sans terreur pour l'innocence. Le roi fit un pas[3] vers Grouvelle, secrétaire du conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche son porte-feuille, et l'y plaça; puis, retirant un papier du même porte-feuille, il dit au ministre Garat : "Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la convention nationale." Le ministre paraissant hésiter, le roi

1 under penalty 2 this day 3 step

ajouta : "Je vais vous en faire lecture." Et il lut sans aucune altération ce qui suit :

"Je demande un délai de trois jours, pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu ; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

"Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours.

"Je demande, dans cet intervalle, de pouvoir voir ma famille quand je le demanderai, et sans témoin ; je désirerais bien que la convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permit de se retirer librement, où elle le jugerait à propos.

"Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges[1], et qui, n'ayant plus d'appointements[2], doivent être dans le besoin[3], et même de celles qui ne vivaient que de leurs appointements; dans les pensionnaires il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants, qui n'avaient que cela pour vivre.

"LOUIS."

XI. — Derniers Moments du Roi.

Garat prit la lettre du roi, et assura qu'il allait la porter à la convention. Comme il sortait, sa majesté fouilla de nouveau dans sa poche, en retira son portefeuille, et dit : "Monsieur, si la convention accorde

1 offices 2 salaries 3 need

ma demande pour la personne que je désire, voici son adresse;" puis elle la remit à un municipal. Cette adresse, d'une autre écriture que celle du roi, portait: "Monsieur Edgeworth de Firmont, n° 483, *rue du Bac*." Le roi fit quelques pas en arrière[1]; le ministre et ceux qui l'accompagnaient sortirent.

Sa majesté se promena un instant dans sa chambre. J'étais resté contre la porte, debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment : le roi s'approcha de moi : "Cléry, me dit-il, demandez mon dîner." Quelques instants après, deux municipaux m'appelèrent dans la salle à manger ; ils me lurent un arrêté qui portait en substance, "que *Louis* ne se servirait point de couteau ni de fourchette à ses repas; qu'il serait confié un couteau à son valet de chambre pour lui couper son pain et sa viande en présence de deux commissaires, et qu'ensuite le couteau serait retiré." Les deux municipaux me chargèrent d'en prévenir le roi ; je m'y refusai.

En entrant dans la salle à manger, le roi vit le panier[2] dans lequel était le dîner de la reine ; il demanda pourquoi l'on avait fait attendre sa famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourrait l'inquiéter. Il se mit à table. "Je n'ai pas de couteau," me dit-il. Le municipal Minier fit part[3] alors à sa majesté de l'arrêté de la commune. "Me croit-on assez lâche[4], dit le roi, pour que j'attente à ma vie? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte : je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français, et pût écarter[5] les malheurs que je prévois." Il règna un grand silence. Le roi mangea peu, il coupa du bœuf avec sa cuillère, rompit son pain : son dîner ne dura que quelques minutes.

1 backwards 2 basket 3 imparted 4 coward 5 to ward off

J'étais dans ma chambre, livré à la plus affreuse douleur, lorsque, sur les six heures du soir, Garat revint à la tour : j'allai annoncer au roi le retour du ministre de la justice. Santerre, qui le précédait, s'approcha de sa majesté, et lui dit à demi-voix, et d'un air riant : "Voici le conseil exécutif." Le ministre, s'étant avancé, dit au roi qu'il avait porté sa lettre à la convention, et qu'elle l'avait chargé de lui notifier la réponse suivante : "Qu'il était libre à *Louis* d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa famille librement et sans témoin ; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille ; qu'il serait accordé aux créanciers[1] de sa maison de justes indemnités ; que la convention nationale avait passé à l'ordre[2] du jour sur le sursis de trois jours."

Le roi entendit cette lecture sans faire aucune observation ; il rentra dans sa chambre, et me dit : "Je croyais, à l'air de Santerre, qu'il allait m'annoncer que le sursis était accordé." Un jeune municipal nommé Botson, voyant le roi me parler, s'approcha. "Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, lui dit le roi ; recevez-en mes remerciments." Le commissaire surpris ne sut que répondre, et je fus moi-même étonné des expressions de sa majesté ; car ce municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et intéressante, avait dit, quelques instants auparavant : "J'ai demandé à venir au Temple pour voir la *grimace* qu'il fera demain (c'était du roi qu'il parlait).—Et moi aussi," avait répondu Merceraut, le tailleur de pierres dont j'ai déjà parlé : "tout le monde refusait de venir ; je ne donnerais pas cette journée pour beaucoup d'argent." Tels[3] étaient les hommes vils et féroces que la

1 creditors 2 refused 3 such

commune affectait de mommer pour garder le roi dans ses derniers moments.

Depuis quatre jours le roi n'avait pas vu ses conseils ; ceux des commissaires qui s'étaient montrés sensibles à ses malheurs évitaient de l'approcher : de tant de sujets dont il avait été le père, de tant de Français qu'il avait comblés[1] de bienfaits[2], il ne lui restait qu'un seul serviteur pour confident de ses peines.

Après la lecture de la réponse de la convention, les commissaires prirent le ministre de la justice à l'écart, et lui demandèrent comment le roi verrait sa famille : "En particulier, répondit Garat ; c'est l'intention de la convention." Les municipaux lui communiquèrent alors l'arrêté de la commune qui leur enjoignait de ne perdre le roi de vue ni le *jour* ni la *nuit*. Il fut convenu entre les commissaires et le ministre que pour concilier ces deux décisions, opposées l'une à l'autre, le roi recevrait sa famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison ; mais qu'on fermerait la porte, pour qu'il ne fût pas entendu.

Le roi rappela le ministre de la justice, pour lui demander s'il avait fait prévenir M. de Firmont : Garat répondit qu'il l'avait amené[3] dans sa voiture ; qu'il était au conseil, et qu'il allait monter. Sa majesté remit à un municipal nommé Baudrais, qui causait avec le ministre, une somme de trois mille livres en or, en le priant de la rendre à M. de Malesherbes, à qui elle appartenait. Le municipal le promit ; mais il la porta sur-le-champ au conseil, et jamais cette somme ne fut remise à M. de Malesherbes. M. de Firmont parut : le roi le fit passer dans la tourelle, et s'enferma avec lui. Garat étant parti : il ne resta dans l'appartement de sa majesté que trois municipaux.

1 loaded 2 favors 3 brought him

A huit heures, le roi sortit de son cabinet, et dit aux commissaires de le conduire vers sa famille ; les municipaux répondirent que cela ne se pouvait point, mais qu'on allait la faire descendre, s'il le désirait. "A la bonne heure[1], dit le roi ; mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre? — Non, dit l'un d'eux ; nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce serait dans la salle à manger. — Vous avez entendu, répliqua sa majesté, que le décret de la convention me permet de la voir sans témoins. — Cela est vrai, dirent les municipaux ; vous serez en particulier, on fermera la porte ; mais par le vitrage nous aurons les yeux sur vous. — Faites descendre ma famille, dit le roi."

Pendant cet intervalle, sa majesté entra dans la salle à manger ; je la suivis, je rangeai la table de côté[2] et plaçai des chaises dans le fond[3], afin de donner plus d'espace. "Il faudrait, me dit le roi, apporter un peu d'eau et un verre." Il y avait sur une table une carafe[4] d'eau à la glace ; je n'apportai qu'un verre, et le plaçai près de cette carafe. "Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le roi ; car si la reine buvait de celle-là, elle pourrait en être incommodée. Vous direz, ajouta sa majesté, à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet ; je craindrais que sa vue ne fît trop de mal à ma famille. Le commissaire qui était allé la chercher resta un quart-d'heure ; dans cet intervalle, le roi rentra dans son cabinet, venant de temps en temps à la porte d'entrée avec des marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la reine parut la première, tenant son fils par la main ; ensuite madame Royale et madame Élisabeth. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence rè-

1 all right 2 aside 3 further out 4 decanter 5 to draw

gna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner[1] sa majesté vers sa chambre. "Non, dit le roi ; passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là." Ils y entrèrent, et j'en fermai la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit[2], la reine à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, madame royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés[3] vers lui, et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure pendant lesquels il fut impossible de rien entendre : on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation.

A dix heures un quart le roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte; la reine tenait le roi par le bras droit. Leurs majestés donnaient chacune une main à M. le Dauphin; madame Royale, à la gauche, tenait le roi embrassé par le milieu du corps[4]; madame Élisabeth, du même côté, mais un peu plus en arrière[5] avait saisi le bras gauche de son auguste frère. Ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements[6] les plus douloureux. "Je vous asssure, leur dit le roi, que je vous verrai demain matin, à huit heures. — Vous nous le promettez? répétèrent-ils tous ensemble. — Oui, je vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures? dit la reine. — Eh bien! oui, à sept heures, répondit le roi : adieu." Il prononça cet adieu d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi, qu'elle tenait embrassé; je la

1 to draw 2 sat down 3 bent 4 by the waist 5 behind 6 groanings

relevat, et j'aidai madame Élisabeth à la soutenir. Le roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassements, et eut la force de s'arracher de leurs bras. "Adieu,... adieu,..." dit-il; et il rentra dans sa chambre.

Les princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir madame Royale; les municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche[1], et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et les gémissements des princesses dans l'escalier. Le roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle.

Une demi-heure après il en sortit, et je servis le souper : le roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, sa majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit un instant après, et demanda aux commissaires de le conduire à la chambre du conseil : c'était pour demander des ornements[2] et tout ce qui était nécessaire pour dire la messe[3] le lendemain matin. M. de Firmont n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise, qui avait été érigée en paroisse[4], qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du conseil, M. de Firmont rentra chez le roi; tous deux passèrent dans la tourelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demi. Alors je déshabillai le roi, et comme j'allais pour lui rouler les cheveux, il me dit : "Ce n'est pas la peine." Puis en le couchant, comme je fermais ses rideaux : "Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures."

A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens : il dormit jusqu'à cinq heures sans

1 step 2 holy garbs 3 mass 4 parish

s'éveiller. M. de Firmont, que sa majesté avait engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit[1] que je fis, le roi s'éveilla, et me dit, en tirant son rideau : "Cinq heures sont-elles sonnées[2]? — Sire, elles le sont à plusieurs horloges[3], mais pas encore à la pendule[4]." Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. "J'ai bien dormi, me dit ce prince; j'en avais besoin : la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont? — Sur mon lit. — Et vous, où avez vous passé la nuit? — Sur cette chaise. — J'en suis fâché, dit le roi. — Ah! sire, puis-je penser à moi dans ce moment?" Il me donna une de ses mains, et serra la mienne avec affection.

J'habillai le roi et le coiffai : pendant sa toilette, il ôta de sa montre un cachet[5], le mit dans la poche de sa veste[6], déposa sa montre sur la cheminée ; puis, retirant de son doigt un anneau[7] qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où était le cachet; il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avait la veille[8], et je lui passai son habit : il retira des poches son portefeuille, sa lorgnette[9], sa boîte à tabac, et quelques autres effets; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée, tout cela en silence et devant plusieurs municipaux. Sa toilette achevée, le roi me dit de prévenir M. de Firmont ; j'allai l'avertir, il était déjà levé : il suivit sa majesté dans son cabinet.

Pendant ce temps je plaçai une commode[10] au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel[11], pour dire la messe. On avait apporté à deux heures

1 noise 2 struck 3 public clocks 4 clock 5 a seal 6 round jacket 7 a ring 8 the eve 9 opera glass 10 chest of drawers 11 altar

du matin tout ce qui était nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornements du prêtre[1], et lorsque tout fut disposé, j'allai prévenir le roi. Il me demanda si je pourrais servir la messe, je lui répondis qu'oui, mais que je n'en savais pas les réponses par cœur. Il tenait un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe, et me le remit ; puis il prit un autre livre. Pendant ce temps, le prêtre s'habillait. J'avais placé devant l'autel un fauteuil, et mis un grand coussin[2] à terre pour sa majesté; le roi me fit ôter le coussin ; il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit, et garni en crin[3], dont il se servait ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les municipaux se retirèrent dans l'antichambre, et je fermai un des battants[4] de la porte. La messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grande silence. Le roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement[5], dans l'attitude la plus noble. Sa majesté communia : après la messe, le roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de sa majesté : elle me prit les deux mains, et me dit d'un ton attendri : "Cléry, je suis content de vos soins. — Ah! sire, lui dis-je en me précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux[6], et conserver une vie si précieuse aux bons Français! Espérez, sire, ils n'oseront vous frapper[7]. — La mort ne m'effraye point, j'y suis tout préparé. Mais vous, continua-t-il, ne vous exposez pas ; je vais demander que vous restiez près de mon fils : donnez-lui tous vos

1 priest 2 cushion 3 horse hair 4 clapper 5 contemplation
6 torturers 7 to strike

soins dans cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent : un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. — Ah! mon maître, ah! mon roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de votre majesté, c'est de recevoir votre bénédiction : ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous." J'étais toujours à ses pieds, tenant une de ses mains : dans cet état, il agréa ma prière[1], me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein : "Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées : dites aussi à Turgy que je suis content de lui. Rentrez, ajouta le roi ; ne donnez aucun soupçon contre vous." Puis, me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avait déposé : "Tenez, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour rester ici." Je saisis de nouveau sa main, que je baisai[2], et je sortis. "Adieu, me dit-il encore, adieu!... "

Je rentrai dans ma chambre, et j'y trouvai M. de Firmont faisant sa prière à genoux devant mon lit. "Quel prince! me dit-il en se relevant; avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort! Il est aussi calme, aussi tranquille que s'il venait d'entendre la messe dans son palais, et au milieu de sa cour. — Je viens d'en recevoir, lui dis-je, les plus touchants adieux ; il a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette tour auprès de son fils : lorsqu'il sortira, monsieur, je vous prie de le lui rappeler ; car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier. — Soyez tranquille," me répondit M. de Firmont; et il rejoignit sa majesté.

1 request 2 kissed

A sept heures, le roi sortit de son cabinet, m'appela, et, me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : "Vous remettrez ce cachet à mon fils, ... cet anneau à la reine ; dites-lui bien que je le quitte avec peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille ; vous le lui remettrez aussi... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin ; mais que j'ai voulu leur épargner[1] la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements!..." Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : "Je vous charge de leur faire mes adieux!..." Il rentra aussitôt dans son cabinet.

Les municipaux, qui s'étaient approchés, avaient entendu sa majesté, et l'avaient vue me remettre les différents objets que je tenais encore dans mes mains. Ils me dirent de les leur donner ; mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire, jusqu'à la décision du conseil : cet avis[2] prévalut.

Un quart d'heure après, le roi sortit de son cabinet : "Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux ;" et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires : "Savez-vous ce qu'il en veut faire?—Je n'en sais rien.—Il faut le savoir." Je frappai à la porte du petit cabinet, le roi sortit. Un municipal qui m'avait suivi lui dit : "Vous avez désiré des ciseaux ; mais, avant d'en faire la demande au conseil, il faut savoir ce que vous en voulez faire." Sa majesté lui répondit : "C'est pour que Cléry me coupe les cheveux." Les municipaux se retirèrent ; l'un d'eux descendit à la chambre du conseil, où, après une demi-heure de délibération, on refusa les ciseaux. Le municipal remonta, et an-

1 to spare 2 opinion

nonça au roi cette décision. "'Je n'aurais pas touché aux ciseaux, dit sa majesté ; j'aurais désiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence. Voyez encore, monsieur ; je vous prie de faire part de ma demande." Le municipal retourna au conseil, qui persista dans son refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il fallait me disposer à accompagner le roi pour le déshabiller sur l'échafaud[1] : à cette annonce, je fus saisi de terreur ; mais, rassemblant toutes mes forces, je me préparais à rendre ce dernier devoir à mon maître, à qui cet office[2] fait par le bourreau répugnait, lorsqu'un autre municipal vint me dire que je ne sortirais pas, et ajouta : *Le bourreau est assez bon pour lui.*

Paris était sous les armes depuis cinq heures du matin ; on entendait battre la générale ; le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçait et déplaçait sans cesse, tout retentissait[3] dans la tour.

A neuf heures le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas ; Santerre, accompagné de sept à huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes, et les range sur deux lignes. A ce mouvement le roi sortit de son cabinet : "Vous venez me chercher? dit-il à Santerre. — Oui. — Je vous demande une minute ;" et il rentra dans son cabinet. Sa majesté en ressortit sur-le-champ, son confesseur le suivait ; le roi tenait à la main son testament, et s'adressant à un municipal nommé Jacques Roux, prêtre jureur[4], qui se trouvait le plus en avant : "Je vous prie de remettre ce papier à la reine, à ma femme. — Cela ne me regarde point, répondit ce prêtre en refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous conduire à l'échafaud."

1 scaffold 2 service 3 resounded 4 excommunicated

Sa majesté s'adressant ensuite à Goleau, autre municipal : "Remettez ce papier, je vous prie, à ma femme. Vous pouvez en prendre lecture ; il y a des dispositions que je désire que la commune connaisse."

J'étais derrière le roi, près de la cheminée ; il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. "Je n'en ai pas besoin, me dit-il ; donnez-moi seulement mon chapeau. Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. Messieurs, dit-il en s'adressant aux municipaux, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins ; j'espère que la commune accueillera[1] cette demande." Puis regardant Santerre : "Partons."

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier il rencontra Mathey, concierge de la tour, et lui dit "J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous ; ne m'en veuillez pas[2]." Mathey ne répondit rien, et affecta même de se retirer lorsque le roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, navré[3] de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa majesté avait quitté la tour... Une heure après, des salves[4] d'artillerie, des cris de "vive la nation! vive la république!" se firent entendre... Le meilleur des rois n'était plus!...

1 will welcome 2 have no spite against me 3 broken-hearted 4 volleys

FIN.

NOTE *a.*

The 10th of August, 1792, was the most conspicuous day of the French revolution. It was provoked less by the ridiculous manifesto of the Duke of Brunswick than by the underhand dealings of the Jacobins (Free Masons) against the State constitution of 1791. A fraction of the National Guard, led by the brewer Santerre, and united with the battalion of *les Marseillais*, captured the Tuileries and slaughtered the Swiss guards who defended its entry. The famous lion of Lucern, carved in the rock, will perpetuate the memory of their gallant death. The revolutionary Commune of Paris was organized at the town hall on the same date.

NOTE *b.*

Dauphin was at first the title given to counts of Dauphiny, as an allusion to the dolphin which adorned their helmets. By the treaty of 1343, Humbert II gave his dukedom to King Philippe de Valois, with the understanding that the eldest son of the king of France should assume the name of *Dauphin*. The Grand Dauphin was the eldest son of Louis XIV. For his education Bossuet published his collection of classics: *ad usum Delphini*. His son, the Duke of Bourgogne, pupil of Fénelon, after the death of his father, was known as the *Second Dauphin*. Louis XVII was the last Dauphin of France.

NOTE *c.*

Les Marseillais formed the battalion of the federates of Marseilles that arrived in Paris on July 30th, 1792, after having crossed France, singing the new hymn of Rouget de l'Isle, and which was named from them "*La Marseillaise*." It is now the national song of France. The Parisian municipality received them triumphantly. They created disorder in various places, and finally took an active part in the attack on the Tuileries. They returned to the south without having fought on the frontier.

NOTE *d.*

The Tuileries were burnt in 1871, by the communists, and not rebuilt. They occupied the open space between the two aisles of the Louvre, in front of the Jardin des Tuileries. That name comes from a brickyard which François I bought in 1518, and on which Catherine de Medicis commenced the palace in 1564, after the plans of Philibert Delorme. It comprised three

main buildings: *Pavillon de Flore* in the south, *Pavillon de Marsan* in the north, both of which are still in existence, and *Pavillon de l'Horloge* in the center. They were connected by lower buildings which entirely closed the Place du Carrousel. The Convention held its sessions there from September 20th, 1792, to October 26th, 1795. After 18 Brumaire, 1799, the first Consul, Bonaparte, fixed his residence at the Tuileries, and since then the palace has been the home of the sovereigns of France. Its last occupant was Empress Eugenie.

NOTE *e*.

The *Palais Royal*, whose front is on Rue Saint-Honoré, lies between Rue de Richelieu and Rue de Valois. Cardinal Richelieu had it built in 1620, by Lemercier, and named it *Palais Cardinal*. He presented it to Louis XIII in 1640. Anne of Austria and her son, young Louis XIV, lived there for some time; afterwards it was named Palais Royal. Louis XIV gave it to his brother, Philippe d'Orléans. The buildings surrounding the gardens were commenced in 1782 and completed in 1829. In 1814 it was restored to the family d'Orléans by Louis XVIII. Napoleon III confiscated the palace, which is still State property, occupied by the supreme court.

NOTE *f*.

The *Pont-Neuf*, built by Henri IV about 1600, is the longest bridge in Paris—760 feet. The equestrian statue of Henri IV is standing in the center of the terre-plein. It was the first bridge built of stone; from this came the popular saying: "*Il se porte comme le Pont-Neuf*"—He is in perfect health.

NOTE *g*.

The Assemblée Législative succeeded the *Constituante*, from October 1st, 1791, to September 21st, 1792. It had 745 members, none of them having been a member of the preceding chamber. They voted the laws against the emigrants and the refractory priests, which Louis XVI vetoed. It was alternately ruled by the Girondists and the montagnards. It dethroned Louis XVI and voted him 500,000 francs as a pension, with the palace of Luxembourg for his residence. On the objection of the Commune of Paris, the Hotel du Temple was chosen as an easier place to watch him. In the tower three women and a child were held captive and tortured. For this act of infamy the Jacobins alone were responsible.

NOTE *h*.

The Manège was originally a large riding school, situated in the garden of Tuileries. Opposite number 230 of the Rue de Rivoli, there is a marble tablet on one of the pillars of the fence of the garden to commemorate the events which took place there. The Manège was demolished by Napoleon I when he opened Rue de Rivoli.

NOTE *i*.

Place Louis XV is the most beautiful square in Paris. It was commenced by Gabriel in 1763, and finished in 1772. It was there, in 1770, during an exhibition of fire works given in honor of the marriage of Louis XVI and Marie Antoinette, that a panic caused the death of 1,200 victims. Sad augury of their fate on this very same place where they were both guillotined. In 1792, this square was named Place de la Révolution. In 1795, they changed it into *Place de la Concorde*, by which it is known to this day.

NOTE *j*.

Prison de l'Abbaye was a State jail built in 1522, near the church Saint-Germain-des-Prés. During the massacres of September, 1792, 164 prisoners were slaughtered there. It was demolished in 1854.

NOTE *k*.

Les Feuillants, the name of a monastery of Bernardins, built in 1587, on the actual site of Rue Castiglione, and its prolongation on Rue de Rivoli. The club des Modérés, presided over by Siéyès and Lafayette, held their meetings there. It was demolished with the Manège by Napoleon I to make room for Rue de Rivoli.

NOTE *l*.

La Force, one of the prisons of Paris, was situated in the quarter called *le Marais*. It is no longer in existence.

NOTE *m*.

Pétion was a representative at the Constituante, when he was chosen with Barnave to bring Louis XVI and family back from Varennes to Paris, after their flight. In 1791, he was elected the Mayor of Paris. In this powerful situation, he did not take any step to oppose the mob on "Dix Août." In the Convention he presided with the Girondists. He voted for Louis XVI's death with a reprieve. Proscribed in 1795, with his

political friends, he fled to Caen, then to Saint-Emilion. He was compelled to conceal himself in caves. Finally his dead body was found in a forest, near that of Buzot, another Girondist.

NOTE *n*.

Le Temple was the headquarters of the Knight Templars in France. The tower was built to keep the archives of the order. Later on, the kings of France kept their treasury there. Louis XVII died in that tower June 8th, 1795, at the age of ten, a victim of barbarous treatment. The tower was demolished in 1811, and the palace in 1854. A public square and a market, near Place de la République, now occupy its site.

NOTE *o*.

On September 2, 3, 4 and 5, 1792, a mob of assassins, about 300, incited by Marat and paid by the Commune, invaded the prisons of l'Abbaye, la Force, Bicêtre and the Abbey of the Carmes, where they killed over one thousand victims, among whom was Princess de Lamballe.

NOTE *p*.

Manuel was one of the members of the Assemblée Législative when he was elected, in 1791, Procureur de la Commune de Paris. He took an active part in the Journée du 10 Août, but he tried to oppose the *Massacres de Septembre*. He promoted the idea of sending the king and his family to the *Temple*. Elected for Paris as a member of the *Convention*, he voted for the appeal to the nation, instead of death for the king. After the condemnation, Manuel resigned; nevertheless, he was guillotined on November 14th, 1793, by the order of the revolutionary tribunal called *la Terreur*.

NOTE *q*.

The Comte d'Artois was the second brother of Louis XVI. He fled from France after the taking of the Bastille, July 14th, 1789, and tried to raise armies abroad against his country. After the death of his nephew, Louis XVII, at the Temple, the reign of Napoleon and that of his own brother, Louis XVIII, Comte d'Artois became king of France as Charles X in 1824. He was dethroned in 1830 and died in exile at Gœritz in 1836.

NOTE *r*.

The order of *la Toison d'or*, golden fleece, was instituted at Bruges in 1429, by Philippe-le-Bon, Duke of Burgundy, in honor of Marie de Crumbugge's red hair. The order admits

fifty members, all of royal blood. The insignia are a golden sheep hanging on the neck by a golden chain formed of bricks in the shape of a B. The order is now granted by the King of Spain

The order of the *Saint-Esprit*, Holy Ghost, was created in 1578, by King Henri III of France, to commemorate his former election to the throne of Poland and his return to France on Whitsunday. The number of knights was limited to one hundred, among whom were nine priests. The cross in gold, fastened to a blue ribbon, had four branches, with the image of the Holy Ghost in the center.

The military order of *Saint-Louis* was established by Louis XIV, in 1693. To deserve it, twenty years' services in the army were required. Princes, marshals and admirals were entitled to it. The order was suppressed by the revolution, and re-established in 1815 by Louis XVIII. After 1830, it was never granted.

NOTE *s*.

J.-B. Drouet was postmaster at Sainte-Menehould when Louis XVI and family passed through that city in their flight to Varennes. He recognized the king during the imprudent stop he made there. Drouet started at once on horseback, through short cuts, so as to reach Varennes before the refugees, where he had them arrested. As a reward, he was elected a member of the Convention. He was one of the five delegates sent to the north army. Dumouriez, whom they were instructed to arrest, captured them and delivered them to the Austrian forces, which kept them prisoners. They were exchanged, in 1795, for the daughter of Louis XVI, who was still in the Temple. Drouet was exiled by Louis XVIII, but he came back secretly to Mâcon, where he lived, under the name of Merger, until his death in 1824.

NOTE *t*.

The *Mercure de France* was a periodical paper published in 1672 by de Visé, and continued by different writers until the beginning of the 19th century. It was devoted to court news, small poems and riddles.

NOTE *u*.

The name *Monsieur*, since the second part of the XVI century, was used to designate the eldest brother of the king of France; his wife was called *Madame*. Monsieur, Comte de Provence, first brother of Louis XVI, became king of France after Napoleon I, under the name of Louis XVIII. He is the only king who died peacefully in France (1824) since Louis XV.

Marchand's Text Books

GRAMMAR AND FRENCH CONVERSATION—28th Edition, 255 pages, 12mo, cl_th, $1.25.

102 NEW PROGRESSIVE EXERCISES IN PROSE COMPOSITION, Adjusted to the Grammar. 110 pages, 12mo, cloth, 50c.

THE FRENCH PRONUNCIATION AND DICTION—Rules and exceptions, according to the tradition of the Paris Conservatoire. Third edition, 182 pages, 12mo, cloth, $1.

FOUR THOUSAND FRENCH IDIOMS, GALLICIMS AND PROVERBS, With exercises for advanced French classes. 240 pages, 12mo, cloth, $1.25.

A CAREFUL SELECTION OF "L'ARGOT PARISIEN MODERNE"—What tourists should understand when in Paris. 40 pages, 12mo, 50c.

FIRST ORIGINAL SEPARATE CHART OF ALL FRENCH VERBS IN ONE CONJUGATION, Leaving only a score of irregular and fourteen defective verbs. On canvas, pocket-size, 20c.

FIRST ORIGINAL SEPARATE CHART OF THE VERB "ETRE," Conjugated on the model of an English verb, with its fourteen auxiliaries. On canvas, pocket-size, 20c.

LE JOURNAL DE CLÉRY AU TEMPLE, Historical text fo reading aloud, with notes, linking of words and silent e's indicated. 125 pages, 12m, cloth 60c.

DC 137 .07 C62 1906
SMC
Cliry, M., 1759-1809.

Journal de Cliry,
pendant la captiviti
AZQ-0818 (mcsk)